

# Ville d'Esch-sur-Alzette



ESCH

## Conseil Communal



# Séance du 12 octobre 2022



## CONSEIL COMMUNAL

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous prions de bien vouloir assister à la prochaine séance du conseil communal, qui aura lieu le

mercredi 12 octobre 2022 de 09H00 à 12H00

dans la grande salle de séance de l'Hôtel de Ville avec l'ordre du jour suivant :

## ORDRE DU JOUR

### Réunion publique: 09H00 - 12H00

- 1.1. Connexions II - Feuille de route 2022 - 2027; présentation de la stratégie culturelle et décision
  - 1.1.1. Motion présentée par Déi Lénk relative à la charte de déontologie pour les structures culturelles
- 1.2. Partenariat avec l'Association Mondiale Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU); décision
  - 1.3.1. Convention avec la Fondation Musée National de la Résistance; avenant; décision
  - 1.3.2. Convention avec la Escher Volleyball Club Asbl; avenant; décision
- 1.4. Théâtre et Conservatoire; règlement-taxe; adaptation; décision
- 2.1. Règlement portant introduction d'une taxe sur les locaux commerciaux et d'exploitation inoccupés; décision
- 2.2. Règlement communal relatif à l'octroi d'une prime pour l'installation d'un nouveau commerce dans une cellule commerciale inoccupée au centre-ville d'Esch-sur-Alzette; décision
- 3.1. Fixation du taux de l'impôt commercial communal pour l'exercice 2023; décision
- 3.2. Fixation du taux de l'impôt foncier pour l'exercice 2023; décision
- 4.1. Règlement-taxe relatif aux marchés hebdomadaires et périodiques; adaptation pour le marché de Noël; décision
- 4.2. Convention Pedibus; avenant; décision
  - 4.3.1. Demande crédit spécial budget ordinaire - Enseignement; décision
  - 4.3.2. Demande crédit supplémentaire budget ordinaire - Subside au Syndicat d'initiative; décision
    - 4.3.3.1. Devis complémentaire - Gîte Red Rock Trail - aménagement; décision

4.3.3.2. Crédit supplémentaire extraordinaire -Travaux - Gîte Red Rock Trail; décision

5.1. Règlements temporaires de circulation; confirmation; décision

5.2. Motion présentée par le parti chrétien-social relative à l'installation dite jardin routier (« Verkéiersgoart »)

6. Commissions consultatives; modifications; décision

Les dossiers peuvent être consultés par les conseillers communaux au service secrétariat de la Ville à partir du samedi 8 octobre 2022.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.

Le secrétaire général

Bourgmestre



Ville d'Esch-sur-Alzette



# CONNEXIONS II

## Feuille de route 2022-2027



## *Avant-propos*

La mise à jour de *Connexions 2017-2027*, stratégie culturelle de la Ville d'Esch-sur-Alzette, est un travail de longue haleine, qui nécessite plusieurs étapes. Ce document est une *feuille de route* générale. Contrairement à la *stratégie* qui en émanera fin 2022, elle n'est pas détaillée : elle décline l'intention générale, les finalités et les objectifs, mais seulement quelques missions données à titre d'exemples. Elle indique un cap général à suivre pour tou-te-s.

Lorsque cette feuille de route sera votée par le Conseil Communal, les missions relatives à chaque objectif seront précisées au cours de plusieurs réunions de travail du Conseil de Gouvernance culturelle<sup>1</sup> (plus loin : « CG ») et du service Culture (plus loin : « SC »). Cette *feuille de route* deviendra alors une *stratégie* (fin 2022).

---

<sup>1</sup> Le Conseil de Gouvernance culturelle de la Ville est constitué par les responsables des associations et institutions culturelles de la Ville. Il définit et applique un mode de gestion des politiques culturelles de la Ville, collaboratif et respectueux du pluralisme des opinions de tous les acteur-ric-e-s qui font la culture à Esch.

## ***Introduction :*** ***Pourquoi et comment une mise à jour de Connexions ?***

### **Qu'est-ce que *Connexions* ?**

Le 30 juin 2017, la feuille de route *Connexions* a été adoptée à l'unanimité lors d'une séance publique du Conseil Communal de la Ville. Il s'agit du document à partir duquel la stratégie culturelle de la Ville pour 2017-2027 a été conçue. Ce document a fait d'Esch-sur-Alzette, une des premières villes luxembourgeoises à se doter d'un plan culturel.

*Connexions* proposait **1** intention générale, à atteindre en 2027 :

Faire d'Esch-sur-Alzette, un pôle culturel créatif reconnu (dans la Ville, la région, le pays et la Grande Région) pour la diversité de sa culture et sa capacité d'innovation et de création.

**6** finalités ont été dessinées pour atteindre cette intention :

1. Mettre en place un cadre de travail pour permettre d'atteindre les finalités du plan
2. Soutenir la création dans la ville
3. Soutenir le développement économique par la culture
4. Favoriser la reconnaissance de la diversité culturelle et l'accès de tous et toutes à la culture
5. Faciliter la possibilité pour tous et toutes, de se former par la culture et aux cultures
6. Valoriser l'image d'Esch à l'extérieur et aux yeux des Eschois-es

À ces 6 finalités, concouraient **18** objectifs, déterminés avec les structures culturelles eschoises, se déclinant eux-mêmes en une centaine de missions à mener par l'écosystème culturel (institutions, associations, SC, représentants politiques notamment).

Le plan d'action *Connexions* devait suivre **3** grands mouvements :

2017 – 2019 : phase 1 – Impliquer, se former, tester

2020 – 2022 : phase 2 – Mettre en place, préparer (et en 2022 : tout donner !)

2023 – 2027 : phase 3 – Prendre de la distance, apprendre, pérenniser

### **Une stratégie évolutive**

Cette stratégie a été pensée comme étant « évolutive » : comme elle repose en grande partie sur les études et la consultation, elle a toujours été appelée à évoluer si la situation l'exigeait. Or, à mi-chemin de cette stratégie (fin de la phase 2 / début de la phase 3) et à l'issue ou presque de *Esch2022, Capitale européenne de la culture*, la situation a changé. Il serait difficile, voire problématique, de l'ignorer. Notamment :

- la stratégie nationale du ministère de la Culture a impulsé des changements dans le champs culturel luxembourgeois : professionnalisation, réflexions sur le statut des artistes, exportation de la création luxembourgeoise, mise en place de formations, etc. ;
- de nouvelles institutions ont vu le jour dans la ville : Bâtiment 4, Kenschthal, Bridderhaus, Ariston, mais aussi Ferroforum sur la Metzschmelz, et de nouveaux usages sont faits de lieux comme la Massenoire, la Möllerei, le Socle C, le Skip ou le Planché des coulées ;
- de grands rendez-vous sont nés comme les nouvelles formules des *Nuits de la Culture*, les *Francofolies* ainsi que des offres inédites pensées au sein des structures historiques d'Esch : *Kufa Summer Bar*, *Squatfabrik* et son programme de résidences artistiques ; *Bibliobus* de la Bibliothèque ; transformation du *Musée de la Résistance* devenu *Musée de la Résistance et des droits humains* ; programmation ambitieuse du Théâtre ; projet participatif du Conservatoire pour *Esch2022* ; etc. ;

- les équipes des structures se sont agrandies et certaines fonctions se sont professionnalisées en leur sein comme la communication, la médiation, l'évaluation et la connaissance des publics, etc. ;
- on observe des effets de *Connexions*, notamment grâce à l'atelier d'autoévaluation de *l'Agenda 21 de la Culture* en février 2021, qui a listé des progrès mais qui a aussi abouti à des recommandations concernant des axes prioritaires à travailler (voir suite) ;
- et évidemment, le Label *Esch2022 : Capitale européenne de la culture* enrichit considérablement l'offre culturelle cette année, a permis l'impulsion de projets inédits, de coopérations nouvelles, de méthodes ou de dispositifs originaux tant du côté de l'offre culturelle que de sa médiation. Elle a aussi valorisé une centaine de projets locaux, faits « pour » et « dans » le territoire. Cette année a braqué tous les projecteurs sur la ville... Mais elle pointe aussi des défis à relever pour Esch et la région dans les années à venir.

Parallèlement, depuis 2017, le monde a également changé de façon spectaculaire : d'abord avec la crise sanitaire, puis l'amplification et la visibilité accrue de la crise écologique, la guerre en Ukraine et ses multiples effets, et maintenant, une crise économique et politique qui s'annonce difficile.

Enfin, la crise sanitaire, le travail très intense lié à l'année 2022 mené en interne au sein de chaque structure et la multiplication des projets et des acteur·rice·s culturel·le·s ont laissé moins de place à un travail commun et à l'élaboration d'un cap à suivre *ensemble*. Les orientations de *Connexions* et le soutien du SC ont donc été moins visibles. Or, la coopération est un point qui nous semble non seulement vital pour le développement de notre secteur culturel, mais c'est surtout un enrichissement individuel important pour chacun.

C'est pour ces raisons qu'il nous a paru *essentiel* de faire un point de la situation et de réorienter nos actions. Il s'agit finalement de tirer parti de l'héritage de cette année 2022 et des changements positifs observés depuis 2017, tout en répondant aux nouveaux défis de la ville et plus largement (mais aussi plus modestement) aux nouveaux défis du contexte mondial.

### **Méthode suivie pour la mise à jour**

Cette mise à jour est d'abord le fruit de cinq ans d'observations et d'analyses du SC :

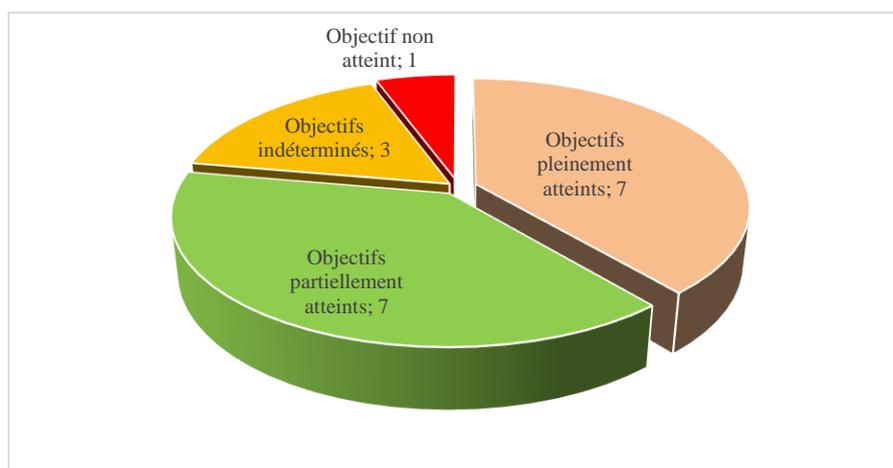
- Les objectifs de *Connexions* ont été évalués par 43 acteur·ice·s culturel·le·s lors de l'atelier d'autoévaluation finale de *l'Agenda 21 culture*, en 2021 (voir Annexe 1). Elle a montré une belle évolution de tous les domaines depuis 2017, mais surtout ceux de l'équité et de l'inclusion (+ 48%), de la gouvernance (+ 46%) et des droits culturels (+ 29 %). Ainsi, le domaine de la gouvernance culturelle a été évalué comme le meilleur et l'environnement et l'équité / l'inclusion sociale ont été évalués comme les deux moins avancés<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Comme nous le verrons, c'est précisément autour de ces trois points que nous souhaitons enrichir la stratégie.



- Cette évaluation a été complétée en 2022 par une autoévaluation menée par le SC (voir Annexe 2 pour les détails de cette évaluation). Sur les 18 objectifs de *Connexions*, fixés en 2017 pour l’horizon 2027 :
  - o 7 objectifs sont déjà pleinement atteints ;
  - o 7 sont en cours ;
  - o 3 ont un statut non déterminé ;
  - o 1 n’est pas encore atteint.



L’intention générale de *Connexions* est, selon nous, atteinte, grâce au travail des structures culturelles eschoises et des services de la Ville : Esch est bien devenue (ou est en passe de devenir) un pôle créatif reconnu dans la Grande Région pour sa diversité, sa capacité d’innovation et de création. Elle est bien une terre d’accueil pour les artistes. Mais pour le moment, cette intention doit être consolidée.

- Par ailleurs, plusieurs études menées par le SC et par *Esch2022* (qui seront publiées en 2023) semblent déjà indiquer une évolution très positive du champ culturel eschois. Comme on peut le voir en détail en Annexe 3, on constate :
  - o un secteur culturel en plein boum depuis 2017 avec de nouvelles institutions, de nouveaux lieux, de nouveaux événements, de nouvelles équipes toujours plus professionnelles et pointues ;
  - o une offre culturelle très importante quantitativement (environ 2 fois plus importante en 2021 qu’en 2012 et 4 fois plus importante en 2022 qu’en 2012) et qui s’est élargie et diversifiée vers

- d'autres disciplines (la musique reste prédominante mais elle est également rejointe par les arts visuels ou les activités socioculturelles...), d'autres publics (jeunesse, familles, amateur-riche-s...), de nouvelles formes d'expressions artistiques (ateliers, expositions, projets participatifs...) et d'accompagnement de la création (résidences, réseaux...);
- une visibilité et une image de la ville qui se sont visiblement améliorées dans la presse internationale ;
  - une perception de la culture par les Eschois-es qui semble bonne ;
  - et enfin, une fréquentation des institutions en hausse constante (à nouveau : voir détails, Annexe3).

Par ailleurs, Esch est la seule ville au Luxembourg qui développe une réelle connaissance du secteur culturel (études, évaluations, études de publics), et qui soutient ses structures par la formation et l'accompagnement.

À la suite de ce « point d'étape », en 2022, le SC et le CG ont élaboré ensemble, par des réunions de travail collectives et individuelles, un nouveau cap à atteindre et de nouvelles finalités pour ce plan :

- Les objectifs de la finalité 1, « Héritage » ont été élaborés à partir des objectifs de *Connexions*, que nous avons retravaillés, reformulés et complétés s'il y avait besoin ;
- Les objectifs liés à la finalité 2, « Gouvernance » ont été élaborés à la suite de 23 entretiens individuels avec des acteur-riche-s de structures eschoises, ce qui représente une trentaine d'heures d'échanges. Il s'agit d'un processus de travail collectif, mais qui repose sur l'expression individuelle, libérant la parole et les idées de ceux/celles qui parlent habituellement peu en public ;
- Les objectifs liés à la finalité 3, « Environnement » et à la finalité 4, « Santé » ont été élaborés au sein du SC, au fil de lectures approfondies et enrichies, complétées, challengées par une dizaine d'entretiens avec des acteur-riche-s de terrain et 5 séances de travail avec une quinzaine d'acteur-riche-s de la gouvernance. Ceci représente environ 30 heures d'échanges et de travail collectif.

L'ensemble de ce travail (points d'étape et autoévaluation d'un côté, et travail collaboratif de l'autre) a mené à cette feuille de route.

### **Le calendrier de la mise à jour des missions de *Connexions***

Entre octobre et décembre 2022, les responsables des structures culturelles eschoises vont travailler sur :

- des définitions spécifiques des termes employés dans les objectifs, afin que tout le monde parle bien de la même chose ;
- la définition de critères objectifs permettant de dire si les buts sont atteints ou non (avec des seuils spécifiques à atteindre par exemple) ;
- les missions à réaliser pour atteindre chaque objectif de cette *feuille de route*.

Une fois les termes mieux définis, les critères déterminés et les missions décidées et attribuées, nous aboutirons donc à la mise à jour de la *stratégie*, fin 2022. Elle guidera les actions de la Ville jusqu'à 2027 (5 ans).

À ce moment, des groupes de travail seront constitués pour réaliser les chartes, les documents de travail et les outils dont parle la stratégie à partir de 2023. Un-e chef-fe de projet sera désigné-e pour chaque objectif. Les groupes de travail devraient disposer d'un budget spécifique.

Le SC proposera ensuite un accompagnement régulier au sein des structures : il s'agira de les aider à ne pas perdre de vue les objectifs communs et surtout, à intégrer les objectifs de *Connexions II* en interne. Notamment, plusieurs missions propres à chaque structure pourront être ajoutées par elles, au fil du temps.

Enfin, certains outils ou certaines missions seront réalisé-e-s par des prestataires externes (pour certaines études, programmation de certains événements...) – dans la mesure du possible, des prestataires locaux en priorité, qui ont la connaissance du terrain (par exemple, l'Université pour profiter de ses réseaux internationaux) (voir suite).

### **Esch, Ville leader 2022-2025 : un outil pour mettre en place les nouvelles actions du plan**

Afin de guider et renforcer la mise en route de nos actions, nous serons notamment accompagné·e·s par les expert·e·s de l'*Agenda 21 de la Culture* et leur programme *Villes Leaders*, entre 2022 et 2025<sup>3</sup>.

En effet, la Commission culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) coordonne trois programmes d'apprentissage et de formation (*Villes Pilotes*, *Villes Leaders*, et *Culture 21 Lab*). Les *Villes Leader* sont des villes dotées d'une expérience dans la mise en œuvre de l'*Agenda 21 de la culture* et détenant une expérience théorique et pratique solide sur la place de la culture dans les villes ayant entrepris une transition sociale et écologique.

La participation de la Ville d'Esch au programme *Ville Leader* reposera sur la mise en place puis l'évaluation de *Mesures leader* entre 2022 et 2025. Si ce fonctionnement s'avère intéressant pour accélérer certains changements proposés par *Connexions II*, il perdurera jusqu'en 2027 au moins.

Le CG et le SC élaboreront et choisiront collectivement une ou deux « Mesure(s) leader » chaque année. Il s'agit d'une mesure importante et transversale (qui concoure à plusieurs objectifs), qui fera l'objet d'une attention prioritaire de la part du SC et du CG et d'une collaboration avec les structures culturelles de la ville.

### **La première mesure leader : le détachement de la chargée d'études et de formations**

Pour fin 2022, la première *Mesure leader* sera le détachement de la *chargée d'études et de formations* à l'Université, pour la création du premier poste (au Luxembourg) d'enseignante-chercheuse spécialisée dans les *Sciences de la culture*, puis (2024) d'un groupe de recherche sur le rôle de la culture dans la transition écologique et sociale. Entre fin 2022 et 2027, les recherches-actions porteront sur trois des neuf engagements de l'*Agenda 21 de la Culture* : la culture et l'environnement ; la culture, la santé et l'inclusion ; et enfin les nouvelles formes de gouvernance culturelle. Ces engagements correspondent aux trois nouvelles finalités de *Connexions II*

Des thèmes de formations et de recherches spécifiques pourront être définis, en accord avec la Ville et ses structures culturelles, pour creuser un point d'intérêt particulier de la Ville. Des conventions spécifiques seront établies pour chaque projet de recherche.

Ce nouveau poste nourrira et renforcera les stratégies culturelles locales et nationales en termes de production de connaissances et de formations dans le domaine culturel. Héritage symbolique et concret d'*Esch2022*, ce poste permettra d'inscrire également la culture dans une transition sociale et écologique de la Ville et plus largement, de la société luxembourgeoise (voir Annexe 4 pour plus de détails).

---

<sup>3</sup> La Ville d'Esch a déjà intégré le projet *Ville Pilote* de l'*Agenda 21 de la Culture* entre 2018 et 2021. Ce programme permet aux villes participantes de devenir des « Villes pilotes » de l'*Agenda 21 de la culture*, en participant à un processus d'apprentissage, de construction de capacités, et de renforcement de la connectivité, basé sur les principes et actions de *Culture 21 Actions*.

## *L'intention, les finalités et les objectifs de Connexions II (2022-2027)*

L'intention générale de la stratégie *Connexions* reste sensiblement la même mais insiste sur l'accessibilité et la transition écologique et sociale<sup>4</sup>. Elle peut être formulée ainsi :

Faire d'Esch-sur-Alzette un pôle culturel et artistique, reconnu aux niveaux local, régional, national et international, pour sa diversité et sa création, en accord avec la transition écologique et sociale.

Pour y parvenir, nous proposons 4 finalités et 15 objectifs :

### **Finalité 1 - Évaluer et pérenniser l'héritage 2017-2022**

Cette finalité reprend les objectifs de *Connexions*, qu'elle adapte à la situation actuelle, pérennise et évalue, comme prévu en 2017. Chaque objectif correspond donc aux finalités initiales de *Connexions*<sup>5</sup>.

Il s'agit moins de concevoir de nouvelles actions (même si cela n'est pas exclu) que de renforcer le travail effectué depuis 2017.

### **Objectif 1 : En 2027, 1) la Ville d'Esch est devenue une terre d'accueil pour les créatif·ve·s et 2) elle est perçue comme une ville culturelle, artistique et « créative » par les Eschois·es<sup>6</sup>**

La création nous semble déjà valorisée au sein des structures et dans la ville, mais la création locale notamment peut être encore plus soutenue et encouragée, surtout après 2022. Esch souhaite être identifiée comme *la* ville où la création est possible et qui attire la scène culturelle. Ce premier objectif est double : il concerne à la fois la perception des acteur·rice·s du secteur et la perception des Eschois·es. La création soutenue doit néanmoins être une création qui favorise la transition écologique et sociale (finalités 3 et 4).

Pour pérenniser et même accentuer les actions de *Connexions* en ce sens, il faudra notamment définir précisément ce qu'est la création, définir les conditions optimales de création (finances, mais aussi lieu, ou encore liberté d'expression), identifier les modes de soutien à la création et les instaurer le plus possible pour la création, à travers plusieurs mesures (soutien financier, institutionnel, attribution de lieux, garantie du maintien de la liberté d'expression, etc.).

#### *Exemples de missions possibles<sup>7</sup> :*

*Dès octobre 2022, certains projets locaux réalisés dans le cadre d'Esch2022 seront sélectionnés par une Task Force à laquelle participeront notamment différents services et expert·e·s internationaux·ales. Ces projets seront soumis au CG, qui choisira lesquels seront pérennisés en 2023 et potentiellement à plus long terme. Il s'agit ici d'assurer l'héritage de Esch2022 et de favoriser la création sur le long terme (et non uniquement par projet).*

*En juin 2023, le Bâtiment 4 sera pérennisé : les bâtisseur·euse·s devront d'abord faire un point de leur travail en 2021-2022 et sur l'orientation souhaitée du Tiers-lieu, au sein d'un projet structuré.*

<sup>4</sup> La notion de « transition écologique et sociale » désigne une évolution vers un nouveau modèle économique, technologique et social qui devra apporter des solutions pérennes et globales aux défis actuels. Elle est plus vaste que la notion de « transition écologique », qui se concentre uniquement sur les paramètres technologiques des problèmes environnementaux.

<sup>5</sup> La gouvernance (finalité 1 de *Connexions*) fait l'objet d'une nouvelle finalité dans *Connexions II* parce que le travail qui reste à mener est plus conséquent.

<sup>6</sup> Comme dans *Connexions*, nous entendons ici par « Eschois·es », les personnes qui vivent, travaillent ou étudient à Esch : ce sont des personnes qui passent une large partie de leur temps dans la ville et qui « contribuent à » et « profitent de » sa richesse culturelle.

<sup>7</sup> Pour chaque objectif, entre 10 et 15 missions ont été pensées par le SC et le CG. Ces missions seront fixées entre octobre et décembre 2022. Dans ce document, nous n'indiquons donc que trois missions qui exemplifient chaque objectif, à titre indicatif.

*L'étude menée par la Ville d'Esch / Esch2022 / l'Œuvre Nationale de Secours Grande Duchesse Charlotte / Université d'Avignon sur la participation dans les Tiers-lieux et qui sera rendue début 2023 devra soutenir cette réflexion. Puis frEsch et la Ville vont soutenir le nouveau projet du Bâtiment 4.*

*Dès 2023, les structures culturelles poursuivront leur engagement pour favoriser la création et la créativité en intégrant ces dimensions dans un projet d'établissement pour 2025 au plus tard. Le SC accompagnera les structures dans ce travail.*

## **Objectif 2 : En 2027, la Ville d'Esch a profité d'un impact touristique et économique sensible<sup>8</sup> suite à Esch2022 et a su le pérenniser**

Le plan de développement touristique et économique de la ville (*Vision 2030*) liste déjà une série d'actions qu'il est nécessaire de poursuivre et qui sont, pour la plupart, déjà en cours : stratégie de communication à mettre en place, refonte du site internet, création de la Maison des diversités, etc. L'enjeu est ici de bénéficier des retombées économiques et touristiques d'*Esch2022*, et de continuer à donner une image positive à la ville.

Il est clair que le niveau très élevé de visibilité atteint en 2022 ne pourra plus être maintenu. Il s'agit de rester visible, avec une offre large pour les locaux et les extranationaux. Plusieurs actions, notamment de communication et de médiation sont à mener, mais on peut aussi citer tous les projets en partenariat avec les secteurs du tourisme et du commerce.

*Exemples :*

*Le SC et le Département des affaires économiques poursuivent leur coopération durant les années à venir pour diverses actions comme le parcours de sculptures et la promotion des visites guidées du Kufa Urban Art.*

*Depuis 2022, le SC soutient et accompagne Rosa Lëtzebuerg Events dans l'organisation de la Gay Pride sur un territoire plus large et transfrontalier.*

*À partir de 2023, les institutions culturelles qui attirent un large public international comme la Rockhal seront d'avantage valorisées dans la communication de l'offre eschoise et seront également sollicitées pour la mise en place de projets d'envergure, capables d'attirer un public international.*

## **Objectif 3 : En 2027, la Culture à Esch est perçue comme multiculturelle, diverse et accessible et chacun·e peut y prendre part**

Nous pensons que la diversité culturelle a été largement valorisée ces dernières années à Esch, mais qu'elle est à consolider.

Les actions encore à mettre en place le seront dans le sens d'un renforcement de cette multiculturalité, d'une légitimation de formes d'expression diverses, d'une accessibilité à des publics variés mais aussi par exemple d'un soutien financier et institutionnel à des initiatives locales déjà accessibles, diverses et multiculturelles.

*Exemples :*

*En 2022, le SC renforcera l'importance de cette dimension « d'ouverture » dans la grille d'évaluation des projets proposés à la Ville, ainsi que dans les projets développés au sein des structures mêmes.*

---

<sup>8</sup> Là encore, le CG devra établir des critères observables de cet impact, notamment en se fondant sur les études d'*Esch2022*, portant sur l'impact économique et touristique de cette année (à paraître en 2023).

*Dès 2022, le service social et l'équipe de la Nuit de la Culture collaborent étroitement dans l'organisation du Escher Familjendag et du Foodmarket, présentant des cuisines de différentes cultures .*

*En 2027, le SC commandera une étude à l'Université sur les pratiques de culture et loisirs des eschois-es, afin de comparer les résultats et l'évolution de l'ouverture des publics à la culture, de l'étude qui va paraître fin 2022 sur 900 personnes. Cette étude devra aussi évaluer la perception de la diversité culturelle auprès des structures, des artistes et des décideur-se-s.*

#### **Objectif 4 : En 2027, les citoyen-ne-s eschois-es peuvent se former à la culture et aux cultures**

Le nombre d'ateliers artistiques et culturels de l'éducation non-formelle est déjà élevé à Esch, notamment pour les jeunes. Il s'agit ici principalement d'en maintenir une partie, de mieux les valoriser et de comprendre leur impact réel sur les citoyen-ne-s.

Pour renforcer, pérenniser et évaluer l'impact de ces actions, nous mettrons en place plusieurs missions qui iront surtout dans le sens de l'inclusion des habitant-e-s dans la programmation et l'organisation d'événements.

*Exemples :*

*Fin 2022, le concept de la Nuit de la Culture est discuté au sein du CG, dans le sens d'un travail régulier avec les habitant-e-s pour l'élaboration de projets culturels.*

*Fin 2022, la Ville développe, avec les structures culturelles qui le souhaitent, un projet Interreg en collaboration avec plusieurs partenaires de la Grande Région sur le Parcours d'éducation artistique et culturel des citoyens, sous l'égide de la Ville de Metz. Si ce projet aboutit, on développera des ateliers citoyens et des formations professionnelles qui circuleront dans la Grande Région.*

*En 2023, le SC et le CG culture soutiendront la conseillère stratégique aux affaires culturelles de l'Université du Luxembourg dans la mise en place d'un parcours d'éducation artistique et culturelle à l'Université.*

#### **Objectif 5 : En 2027, la visibilité locale et grand-régionale de l'offre culturelle d'Esch est maintenue à un niveau supérieur à 2020, dans les médias mais aussi dans l'espace public. Plus généralement, l'image d'Esch est améliorée qualitativement auprès des habitant-e-s du Luxembourg.**

La communication et l'image de la Ville se sont améliorées depuis 2017 pour atteindre une visibilité sans précédent en 2021 et 2022. Il ne s'agit pas de maintenir ce niveau de visibilité mais de maintenir une visibilité « la plus élevée possible » (là encore, des critères observables précis sont à définir).

Une stratégie reste à développer pour rendre la communication de l'offre culturelle plus claire pour tou-te-s (comme la stratégie touristique le réclame d'ailleurs) et plusieurs actions plus « pratiques » doivent être menées, comme :

*Exemples :*

*Fin 2022, le SC et le CG contribuent aux contenus du nouveau site web dédié au tourisme (de proximité ou non) à Esch.*

*À partir de 2023, les chargé-e-s de communication des différentes structures de la ville se regrouperont au sein d'un groupe de travail pour échanger sur les événements de chaque structure à valoriser, notamment sur le site web de la ville. Iels constitueront, avec le soutien des structures,*

*un agenda lisible et visible pour les habitant-e-s de la ville et dans lequel il est facile d'ajouter un événement. On tentera aussi d'inclure le travail des artistes hors structures.*

*D'autres actions de communication seront régulièrement conçues pour les habitant-e-s dans l'espace public, en fonction de grands événements, à déterminer par l'équipe de communication culturelle de frEsch, de la Ville et avec le CG.*

## **Finalité 2 - Gouvernance culturelle : Renforcer l'écosystème et repenser le rôle des citoyen-ne-s**

La gouvernance faisait déjà l'objet d'un objectif de *Connexions*. Elle a d'ailleurs été évaluée de manière très positive par *l'Agenda 21 de la culture* en 2021. Elle est aussi un élément très important de la transition écologique et sociale parce qu'elle donne aux acteur-ric-e-s de la culture et aux citoyen-ne-s, les outils pour atteindre les objectifs de la stratégie. Par ailleurs, une évaluation qualitative de la gouvernance (en cours : publication prévue fin 2022) montre qu'elle est arrivée à un moment « pivot » : il est temps de recentrer et resserrer son action. Il s'agit aussi d'intégrer plus clairement les citoyen-ne-s dans cette gouvernance. Nous proposons donc de poursuivre ces trois objectifs :

### **Objectif 6 : Dès début 2023, le rôle des structures est clarifié et leur place dans la ville et dans la gouvernance est affirmée**

Ce premier objectif vise à conforter le travail de gouvernance entrepris depuis 2018, tout en clarifiant la place et le rôle des structures dans cette dernière.

Il s'agit tout autant de consolider la communication entre les structures que de clarifier leur rôle dans la politique culturelle de la Ville et de renforcer le soutien actif du SC dans l'élaboration de cette stratégie (groupes de travail, accompagnement...).

*Exemples :*

*Dès fin 2022, le SC, les responsables de structures et les responsables politiques clarifient le rôle du CG. Il s'agit de définir d'abord le champ d'intervention du CG et ses pouvoirs (rôles et formes de chaque organe). Il faut ensuite faire signer par les structures et rappeler régulièrement à tous les acteur-ric-e-s, le rôle de chacun dans cette gouvernance.*

*Les formats des rendez-vous du CG seront revus (Midis culture, journée de formation, etc.) et des groupes de travail thématiques seront créés comme par exemple un groupe de travail réunissant les chargé-e-s des ateliers pédagogiques ou les programmeur-ric-e-s des différentes structures. Ces groupes de travail ont pour objectif de réaliser conjointement les outils nécessaires à l'exécution du plan : par exemple, une charte pour décarboner la culture (voir objectif 9), une page web vraiment « inclusive » sur l'offre culturelle (objectif 14), ou même la newsletter ou le wiki de la gouvernance, etc.*

*À partir de 2023, le SC développera avec le CG, des outils plus pratiques de diffusion d'information comme une Newsletter mensuelle, comprenant les grands rendez-vous des programmes de chaque structure ou les grands événements du mois et surtout, les implications des grands événements pour les différentes structures, comme des fermetures de rue ; ou bien un Wiki accessible uniquement aux acteur-ric-e-s de la culture, qui pourrait contenir toutes les actualités, les comptes-rendus de réunion, les contacts de tous les acteur-ric-e-s culturels, etc.*

### **Objectif 7 : À partir de juin 2023, les habitant·e·s de la Ville d'Esch sont plus régulièrement consulté·e·s pour orienter la politique culturelle et contribuent plus encore à l'élaboration de propositions culturelles**

Pour le moment, les citoyen·ne·s sont consulté·e·s via les études depuis 2018 et sont inclus·es dans des projets culturels surtout depuis 2020 avec les *Grands Rêveurs*. Une meilleure inclusion des habitant·e·s dans cette gouvernance paraît indispensable.

Elle prendra deux formes : une forme scientifique et « généralisante » avec des études et évaluations régulières (SC / uni lu) et une forme de proximité avec les habitant·e·s par des rencontres régulières, interindividuelles (via les chargé·e·s des relations avec les habitant·e·s).

#### *Exemples :*

*Dès maintenant, des études régulières qualitatives et quantitatives (SC / Uni lu) continuent à être menées afin d'observer non pas les attentes éventuelles des publics mais bien leurs pratiques et pouvoir anticiper les problèmes qui pourraient être rencontrés par les institutions et les associations dans les années à venir, repérer aussi les projets qui ont des impacts intéressants, ou les éléments qui posent problème et ne pas refaire les mêmes erreurs. À partir de 2023, le SC commandera des enquêtes et études pour évaluer les dispositifs dits « innovants » ou pour les gros projets menés par la ville. Une évaluation externe sera menée pour tout projet de plus de 100.000 euros.*

*À partir de 2023, un conseil des habitant·e·s sera créé par quartier (avec pour base le travail de la Nuit de la Culture) avec des volontaires, qui disposeront d'un budget citoyen (à définir avec le CG) pour réaliser des projets.*

*Dès 2023, le CG culture, avec les chargé·e·s des relations avec les habitant·e·s et avec les habitant·e·s elles/eux-mêmes, choisiront au moins 5 espaces (un par quartier) qu'ils pourraient investir librement : des espaces pour coller des affiches, taguer et créer mais aussi végétaliser librement, le tout en disposant d'un budget spécifique. Il s'agit de permettre l'expression des habitant·e·s mais aussi des structures culturelles, et en même temps, l'émergence de débats et d'échanges.*

### **Objectif 8 : En 2027, les professionnel·le·s de la culture disposent d'une offre de formation régulière sur l'administration et la communication de la culture, avec des éléments diplômants**

Depuis 2018, les structures eschoises ont pu accéder à environ 200 heures de formations sur l'administration et la communication de la culture. Il s'agit ici 1) d'identifier les formations qui manquent ou non au secteur culturel d'Esch et 2) développer les formations entreprises depuis 2018, mais en leur donnant plus d'ampleur et en répondant autant que possible, aux attentes des acteur·rice·s interrogé·e·s pendant l'étude sur la gouvernance (qui sera publiée fin 2022).

Notamment, il faudrait des formations continues pour pouvoir atteindre les objectifs de la stratégie et définir des compétences pour chaque poste. Certaines formations obligatoires pourraient aussi être mises en place.

#### *Exemples :*

*Début 2023, le SC avec l'université du Luxembourg (via le détachement de sa chargée d'études et de formations, voir Mesure leader 1), réalisera et publiera une cartographie des formations sur la culture, données en Grande-Région, incluant aussi l'offre des Mooc, pour identifier les contenus, les niveaux, les sujets et les publics ciblés de ces dernières. L'idée est ici de proposer des formations pour le secteur culturel qui ne soient pas redondantes avec l'offre existante et de pourvoir, dans un second temps, établir des formations en partenariat avec des acteurs nationaux ou extranationaux de la formation.*

*En 2023, nous mettrons aussi en place des « fiches outils » à partir des formations déjà dispensées depuis 2018 : il s'agira de mettre à disposition de tou-te-s, des savoirs pratiques à mettre en place sur les sujets abordés.*

*Ensuite seulement (2024), nous réunirons les acteur-ric-e-s, et essayerons de combler les manques et de mettre en place collectivement une offre de formations diplômantes, au plus près des besoins des professionnel-le-s. On peut penser par exemple à la mise en place d'une gamme d'interventions : des talks d'inspiration très courts sur l'actualité ; des présentations de projets ; et des formations plus longues (sur l'écologie dans la culture ; sur l'inclusion dans la culture ; sur la créativité ; sur l'administration de la culture en espace frontalier / multiculturel ; sur la communication de la culture dans un espace frontalier / multiculturel ; sur la culture au Luxembourg...) qui pourraient être diplômantes.*

### **Finalité 3 - Environnement et Culture : Contribuer à la transition écologique et sociale**

Cette finalité contribue de façon très directe et évidente à notre intention générale. L'urgence écologique est un fait sur lequel s'accordent l'ensemble des scientifiques de la planète. Le SC et le CG auront un impact minime à l'échelle du monde ou même de la Grande-Région. Pourtant, l'action est éthiquement nécessaire et nous pouvons faire d'Esch un laboratoire d'actions innovantes à moyen terme.

Les liens entre culture et transition sont nombreux et les acteur-ric-e-s eschois-es sont abondant-e-s. Il s'agira surtout, pour le SC et le CG de valoriser les projets, soutenir les actions mises en place, diffuser les informations ; mettre en place ce qui n'est pas fait et reste à faire à Esch (espace de stockage, fiches pratiques, charte, recherche, formations...) et analyser les effets pour ne garder que ce qui est le plus efficace.

Les trois objectifs retenus pour l'atteindre se centrent chacun sur un domaine d'action spécifique (décarboner le secteur culturel, sensibiliser les eschois-es aux enjeux de la transition, transformer en profondeur le secteur culturel), par soucis de clarté. Toutefois, elles doivent être menées de concert pour porter leurs fruits, et aussi de front avec les autres finalités de *Connexions II*.

#### **Objectif 9 : Mi 2023, les acteur-ric-e-s du milieu culturel sont tou-te-s sensibilisé-e-s aux enjeux environnementaux et fin 2025, l'impact environnemental des structures et des manifestations culturelles eschoises est réduit « au maximum<sup>9</sup> »**

Le premier objectif de cette finalité vise à définir et connaître l'impact environnemental du secteur culturel eschois, puis le diminuer significativement, qu'il s'agisse de réaliser des économies d'énergie et de matières premières ou de polluer le moins possible l'environnement<sup>10</sup>.

Les actions dans ce domaine visent à définir des normes adaptées à chaque structure, à les aider à les appliquer et à sensibiliser l'ensemble des acteur-ric-e-s du secteur (communication, médiation).

*Exemples :*

*En 2022, le SC participe activement au groupe de travail mis en place par la Ville de Lille et le Réseau EuroCities, visant la constitution d'une charte internationale pour une culture durable ainsi qu' au groupe de travail sur l'écologie de la Theater Federatioun ou encore à l'IBA Esch-Belval. Le SC relayera les appels à projets, projets ou actions de ces groupes à différentes échelles.*

*Le groupe de travail Écologie, en collaboration avec les acteur-ric-e-s qui ont élaboré une réflexion sur le sujet (dont Francofolies, Esch2022, etc.) écrira une charte d'actions à respecter 1) pour la vie quotidienne des institutions (en tant que lieux de travail) : achats fairtrade, recyclage, alimentation bio et végétarienne, etc. ; mais aussi 2) pour la production de l'offre culturelle*

<sup>9</sup> Un travail préalable sera à faire notamment avec le service Écologie, pour chiffrer cet objectif. On pourrait par exemple se fonder sur les objectifs nationaux de -55% des gaz à effet de serre en 2030 ou même être plus ambitieux.

<sup>10</sup> Elle contribue donc également à l'amélioration de la santé des Eschois-es (finalité 4 de *Connexions II*).

*(incluant notamment les exigences de la certification ISO 20 121 pour les événements) : les actions à mener pour la mobilité des publics, la consommation d'énergie, la communication, le catering, l'interdiction des substances dangereuses pour l'environnement et pour la santé, les déplacements des artistes et des publics, etc. (pas uniquement pour les événements mais aussi dans la vie quotidienne des structures). Des groupes de travail thématiques seront aussi mis en place sur le sujet : par exemple, les chargé-e-s de communication se réuniront pour lister des actions pratiques : les matériaux à bannir, les fournisseurs les plus écologiques à choisir, etc. Ces chartes et outils seront votés par le CG Culture et ensuite soumis au vote par le Conseil Communal.*

*Le SC ajoutera aux critères d'évaluation des projets, des critères relatifs au soin de l'environnement et des ressources environnementales (bonnes pratiques) ainsi que des critères relatifs à la valorisation de ces actions. Nous donnerons à ces critères, une place aussi importante que celle qu'on accorde à la qualité artistique ou culturelle du projet. Les porteur-se-s de projets seront sensibilisé-e-s à ces critères (via notamment des formations, des fiches outils...).*

### **Objectif 10 : Fin 2025, une large majorité des publics (déjà acquis) des institutions eschoises et plus largement, des Eschois-es, est sensibilisée aux enjeux écologiques par la culture<sup>11</sup>.**

Cet objectif vise à faire d'une partie de l'offre culturelle, un *outil*<sup>12</sup> de *sensibilisation* à la situation alarmante de la planète et un *outil* de *promotion* de pratiques écologiques et sociales positives, en soutenant par exemple les projets respectant des normes écologiques et sociales, en favorisant les projets qui évoquent ces sujets, ou encore par des actions publiques qui rendront visible, l'engagement des structures culturelles.

Le domaine d'action est ici centré sur les publics déjà « acquis » des institutions et associations culturelles eschoises (ceux et celles qui les fréquentent déjà ou se connaissent comme « publics » de ces institutions et associations) mais aussi sur les habitant-e-s de la ville qui ne fréquentent pas ces dernières :

*Exemples :*

*Le SC, frEsch asbl et le Département des affaires économiques feront la promotion d'un tourisme de proximité, valorisent le territoire et les cultures qu'on y trouve, et favorisent aussi une consommation de produits locaux.*

*Le CG décidera quelles actions organiser conjointement, avec les institutions et associations, pour parler régulièrement de la situation environnementale (Exemples : Museums for future, etc.). Le SC et frEsch communiqueront sur ces actions sur place (dans l'espace public), sur le site de la Ville et sur les sites des institutions et communiqueront sur des phénomènes ou actualités exceptionnelles.*

*Le SC et les structures eschoises qui le souhaitent, organiseront un « festival » de l'écologie (avec Lux Innovation, CELL...), destiné à tous les publics locaux, en complément des événements réguliers au sein des structures.*

### **Objectif 11 : Fin 2027, les bases d'une offre culturelle et d'un secteur culturel renouvelé, réenchanté, sont définies pour le secteur culturel eschois et au sein de chaque institution, sur la base de connaissances innovantes sur la culture et la transition**

---

<sup>11</sup> Là encore, cet objectif est à chiffrer ultérieurement par le CG.

<sup>12</sup> Comme déjà annoncé dans *Connexions*, on veillera néanmoins à se préserver d'un certain utilitarisme de la culture.

Notre troisième objectif est un objectif plus « de fond » : il vise à « réenchanter » la société par la culture. Il ambitionne d'établir une « résistance poétique », c'est-à-dire une offre culturelle et une façon de vivre et de faire vivre la culture, qui montrent et incitent à d'autres façons de vivre, de rencontrer, de créer, de penser au-delà des intérêts à court-terme. Cet objectif vise à la fois les modes d'organisation du secteur culturel et les offres culturelles en elles-mêmes.

Ce réenchancement suppose notamment de travailler sur le fond, sur le temps long, la recherche et la coopération, le local, les liens avec les habitant·e·s et moins sur les « événements ».

*Exemples :*

*Le SC avec l'Université et le CG culture élaboreront collectivement, au sein d'un groupe de travail, une charte portant sur une offre culturelle nouvelle : moins intense et moins « sur la forme » mais plus sur le « fond » (baisser les jauges, ralentir le rythme des événements, réduire les distances, relocaliser les offres, faire des échanges plus longs, augmenter le nombre de représentations, faire plus de médiation, relocaliser les activités avec des artistes locaux en plus grand nombre, renoncer à certaines offres ou certaines technologies apparemment vertes mais qui ne le sont pas, refuser des sponsors qui sont publiquement reconnus comme non-respectueux de l'environnement, favoriser les artistes locaux, favoriser des événements dans les quartiers...).*

*Nous sensibiliserons les acteur·rice·s du secteur aux effets de la culture sur la population, l'effet recherché étant de ne pas se cacher derrière l'idée que « les gens attendent » du « grand spectacle ». Par exemple, nous organiserons systématiquement des formations professionnelles issues des résultats des recherches décrites ci-avant.*

*Le SC, l'Université et le CG culture intégreront dans les demandes de projets Carte Blanche, l'écologie, mais aussi la solidarité, l'imaginaire et la valorisation du fond plus que de la forme.*

#### **Finalité 4 - Santé et Culture : Veiller à l'inclusion et au bien-être de tou-te-s via la culture**

Enfin, la relation entre le bien-être personnel, la santé<sup>13</sup> et les pratiques culturelles est apparue comme un sujet qui « mériterait d'être plus développé » selon *l'Agenda 21 de la Culture*. Cette facette du travail contribue à la transition écologique et sociale parce qu'elle travaille à la fois le bien-être et l'inclusion de tou-te-s.

Les liens entre santé et culture définissent autant de leviers sur lesquels on peut agir au niveau de la ville. À l'intersection entre culture et santé, il y a un champ d'actions très large, qui touche des problématiques vastes (du bien-être de tou-te-s à l'inclusion de quelques un-e-s) et pour des publics extrêmement hétérogènes (enfants, adultes, en situation de handicap ou non, publics acquis, éloignés, professionnels de la santé, professionnels de la culture, secteur culturel, secteur social, secteur médical, etc.). Ces liens sont peu explorés en théorie et sur le terrain, même si la thématique est de plus en plus traitée dans le domaine universitaire et depuis la crise du Covid surtout (l'isolement ayant causé des problèmes de santé mentale partout dans le monde).

À Esch-sur-Alzette, peu d'actions sont déjà engagées dans ce domaine spécifique (culture et santé), à l'exception des actions du service Égalité des chances, du service Écologie, du Club Mosaïque, du CHEM et de quelques institutions (Bibliothèque, Kulturfabrik, *Esch2022* notamment). Les actions du SC et du CG iront surtout dans le sens de l'amélioration de la santé et de la santé mentale des acteur-ric-e-s culturel-le-s d'abord, puis de l'inclusion des personnes en situation de handicap et enfin, du bien-être des habitant-e-s.

#### **Objectif 12 : Début 2023, le secteur culturel d'Esch détermine un cadre de travail plus serein et respectueux du rythme de chacun-e des acteur-ric-e-s**

Il est montré<sup>14</sup> que le secteur culturel est spécifiquement sujet à des problèmes de santé mentale, dus notamment à la précarité, aux horaires décalés, à l'anxiété et aux addictions. Par exemple, en janvier 2021, 72 % des répondant-e-s du secteur culturel présentaient des symptômes dépressifs récents (sous 15 jours), contre 15 % de la population générale à la même période. C'est surtout le cas après une crise sanitaire importante et après une année aussi riche qu'une *Capitale européenne de la culture*.

Plusieurs actions pourraient améliorer la situation dans des domaines extrêmement divers : communication, formations, structuration de réseaux, prévention, nouvelles bonnes pratiques...

##### *Exemples :*

*Le CG, le SC et l'Université détermineront, au sein d'un groupe de travail, de nouveaux modes d'organisation, qui pourront être proposés et adaptés aux structures qui le souhaitent. Il s'agira par exemple de travailler moins de projets mais de le faire mieux. L'impact de ces changements sera évalué en 2027 auprès des acteur-ric-e-s.*

*La mise en place de réunions de travail sur la reconnaissance de l'erreur ou de l'échec, permettra de faire baisser la pression au sein des acteur-ric-e-s en favorisant l'expression des acteur-ric-e-s et l'échange de « bonnes » et de « mauvaises » pratiques.*

*Le SC organisera des formations de prévention pour la santé physique (substances toxiques, perte auditive, etc.) et la santé mentale des professionnel-le-s de la culture en fonction des besoins des différentes structures.*

<sup>13</sup> La « santé » est une notion large et complexe. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), elle est « un état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». L'OMS rappelle aussi que la possession du meilleur état de santé que la population est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soit sa race, sa religion, ses opinions politiques, ou sa condition économique ou sociale. La santé de tous les peuples est ainsi une condition fondamentale de la paix du monde et de la sécurité ; elle dépend de la coopération la plus étroite des individus et des États.

<sup>14</sup> Voir [https://www.culturematin.com/juridique-rh/rh-formation-intermittence/pratiques/sante-mentale-l-insaart-evalue-les-risques-particuliers-au-secteur-culturel.html?nl=122007&utm\\_source=email&utm\\_id=246083&utm\\_campaign=newsletter-culturematin-2022-03-30](https://www.culturematin.com/juridique-rh/rh-formation-intermittence/pratiques/sante-mentale-l-insaart-evalue-les-risques-particuliers-au-secteur-culturel.html?nl=122007&utm_source=email&utm_id=246083&utm_campaign=newsletter-culturematin-2022-03-30)

### **Objectif 13 : À partir de 2023, des actions culturelles spécifiques sont réalisées pour favoriser la santé et le bien-être des publics et des habitant·e·s**

Comme plusieurs études le montrent, la culture et les arts peuvent améliorer le bien-être et la santé des eschois·es.

Plusieurs actions peuvent être entreprises à destination des habitant·e·s comme des formations sur les effets de la culture sur la santé, des programmes bien-être au sein des institutions et dans l'espace public, des ateliers spécifiques à destination de populations...

*Exemples :*

*À partir de 2023, le CG et les structures qui le souhaitent, travailleront avec le SC sur un programme « culture pour la santé », accessible à l'ensemble des habitant·e·s ou des personnes qui passent à Esch.*

*Le SC et le CG ajouteront dans les critères de financement des projets culturels, une dimension concernant l'effet du projet sur le bien-être des populations.*

*Le SC avec l'Université initiera un groupe de travail visant à améliorer le bien-être des publics, incluant notamment des formations à destination des professionnel·le·s du secteur culturel et du secteur social. Ces groupes de travail seront inclusifs (citoyen·ne·s, en situation de handicap ou non, professionnel·le·s...).*

### **Objectif 14 : En 2027, l'offre culturelle eschoise sera la plus accessible<sup>15</sup> possible pour les personnes en établissement de soins et des personnes en situation de handicap**

Enfin, un gros chantier attend le secteur culturel eschois pour devenir véritablement « inclusif » à l'égard des personnes en établissement de soin et/ou en situation de handicap.

Une série d'actions ambitieuses est à mettre en place incluant des formations sur l'inclusion, des groupes de travail et de recherche inclusifs, de l'accompagnement et du soutien aux structures, de la coopération avec le secteur médicosocial, de l'évaluation de dispositifs...

*Exemples :*

*Début 2023, une journée de présentation et sensibilisation à l'inclusion des personnes sourdes et malentendantes dans l'art et la culture sera organisée par le SC, avec frEsch asbl, Esch2022, l'Université de Lille et HörgeschädigtenBeratung SmH. Il s'agit de diffuser les résultats d'une étude menée sur les Subpac (gilets vibrants) par ces mêmes acteur·rice·s mais aussi de constituer des groupes de travail et des projets pour faciliter l'inclusion culturelle des personnes sourdes et malentendantes.*

*En 2023, un programme de formations, formations entre pairs, groupes de travail et accompagnement des structures culturelles sera élaboré notamment avec l'Université, l'association Signes de sens et d'autres acteur·rice·s avancé·e·s dans le domaine. Il s'agit de comprendre comment favoriser l'inclusion de personnes ou de groupes en situation de handicaps au sein des institutions (dans la communication, la médiation, l'accueil sur place, etc.). Ces formations et accompagnements seront inclusifs (groupes de travail mixtes), afin de penser l'offre « avec » les personnes en situation de handicaps plutôt que de la penser « pour » elles.*

*En 2025, le SC avec l'Université mènera une étude pour identifier les besoins spécifiques de différents groupes : personnes âgées, personnes sourdes et malentendantes, personnes avec des déficiences visuelles, personnes à mobilité réduite, personnes porteuses d'un trouble mental (déficience ou maladies mentales), etc. et sur les facteurs qui déterminent la vulnérabilité ou la fragilité culturelle de certains groupes ou personnes sur le territoire en impliquant toujours directement les personnes ou groupes de personnes concernés.*

---

<sup>15</sup> Là aussi, des critères précis devront être établis par le CG pour définir ce qu'est le niveau maximum d'accessibilité pour chaque structure.

# *Annexes*

## *Annexe 1 : Rapport final Esch-sur-Alzette culture 21, Commission de la CGLU*

# RAPPORT FINAL ESCH-SUR-ALZETTE

CATHERINE CULLEN  
JUIN 2021



**culture 21**  
Commission de CGLU





# LA VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE

Esch-sur-Alzette, deuxième ville du Grand-Duché du Luxembourg située dans le Sud du pays, fut la Capitale des « Terres Rouges » où l'on extrayait autrefois le minerai de fer. Cette ville post-industrielle, connue pour la diversité culturelle de ses résidents (121 nationalités), compte un peu plus de 36 000 habitants avec une forte population d'ouvriers, artisans et commerçants et aussi de classes moyennes et de cadres supérieurs, surtout depuis l'ouverture de l'Université en 2013. Elle est aussi le lieu de travail de nombreux frontaliers belges, allemands et français (48% des travailleurs d'Esch sont des frontaliers en 2020).

Depuis quelques années, la Ville d'Esch s'est engagée dans un développement culturel exceptionnel : en 2017, la ville a rejoint le réseau *Agenda 21 de la Culture* de la Commission Culture de CGLU et son partenaire européen, Culture Actions Europe via le programme « Ville Pilote ». La même année, la stratégie culturelle de la ville, *[Connexions]*, a été adoptée à l'unanimité par le Conseil Communal, et toujours en 2017, la Ville a obtenu le label *Esch 2022, Capitale européenne de la culture*. Il s'agit d'un véritable défi de développement culturel pour Esch, qui vise non seulement à améliorer le rayonnement de la ville en 2022, mais aussi et surtout à placer la culture comme composante essentielle du développement durable d'Esch.

L'intention générale de *[Connexions]* est de « faire d'Esch-sur-Alzette, un pôle culturel créatif reconnu pour la diversité de sa culture et sa capacité d'innovation et de création ». À cette fin, six axes prioritaires, eux mêmes déclinés en 18 objectifs, ont été élaborés. Il était évident que l'engagement de la ville comme Capitale européenne de la culture devait, dès le départ, être au centre de la stratégie culturelle décennale (2017-2027), d'où une vraie convergence entre les objectifs d'*Esch 2022 Capitale européenne de la culture* et le document de stratégie *[Connexions]*.

Esch 2022, ce sont les 10 communes Pro-Sud ainsi que les 8 communes françaises de la Communauté de communes Pays Haut Val d'Alzette qui seront Capitale européenne de la culture en 2022, sous le titre général « Remix Culture ». L'évènement Esch2022 a été vu comme une opportunité à ne pas manquer pour la Ville, de placer la culture au centre de son développement, en même temps qu'un défi, d'une part pour réussir à motiver et faire participer la population à cette année hors norme, et d'autre part pour soutenir les acteurs, les institutions et les associations culturelles engagées. Ce qui est particulièrement intéressant par rapport à une démarche en culture et développement durable, c'est ce remarquable travail en amont de la mise en œuvre, à la fois de la stratégie exprimée dans *[Connexions]*, des axes de travail d'Esch Capitale européenne de la culture et des mesures pilotes choisies par la Ville : une synergie rare qui aujourd'hui porte ses fruits.

En février 2017, la Ville d'Esch a mené, dans le cadre de Villes Pilotes CGLU, un premier atelier d'auto-évaluation pour produire un bilan des forces, faiblesses, et opportunités pour la culture à Esch, résumés par un graphique appelé le Radar 1. L'atelier a consisté en l'examen et la discussion en groupe de 100 actions proposées dans cadre d'une démarche Agenda 21 de la Culture à travers un document, *Culture 21 : Actions*.

Suite à la première auto-évaluation en 2017, le choix par la ville et la mise en place de 4 « mesures pilotes » a aidé à déterminer des priorités dans les objectifs de la stratégie culturelle contenue dans le document [*Connexions*] et leur mise en œuvre. Quatre domaines identifiés à la suite de l'atelier d'auto-évaluation ont permis de prioriser un travail sur ce qui s'est avéré comme des points « à renforcer » : 1. *Gouvernance de la culture*. 2. *Culture et économie*. 3. *Culture, équité et inclusion sociale*, et 4. *Culture et éducation*. Dans le cadre de chaque mesure pilote, plusieurs actions ont été déterminées et un calendrier établi pour leur mise en œuvre, aujourd'hui achevé.

Du 24 au 26 novembre 2020, une visite virtuelle (COVID19 oblige) a été organisée avec des villes partenaires de la Commission Culture de CGLU et des experts. Des représentants des gouvernements locaux de Abitibi-Témiscamingue, Baie-Mahault, Barcelone, Elefsina, Gabrovo, Galway, Izmir, Leeds, Malmö, Swansea, Terrassa et Vaudreuil-Dorion ont participé au séminaire, ainsi que des experts de l'Agenda 21 de la culture et des représentants de la Commission culture de CGLU.

Ensuite, conformément à la phase 4 du programme, une seconde auto-évaluation de *Culture 21 : Actions* a été réalisée en virtuel le 26 février 2021, soit 4 ans après la première. Les 9 Engagements ont été revisités par les acteurs culturels d'Esch, divisés en 3 groupes, qui ont tour à tour discuté de 3 engagements, à la suite de quoi un nouveau graphique a pu être établi, le Radar 2.

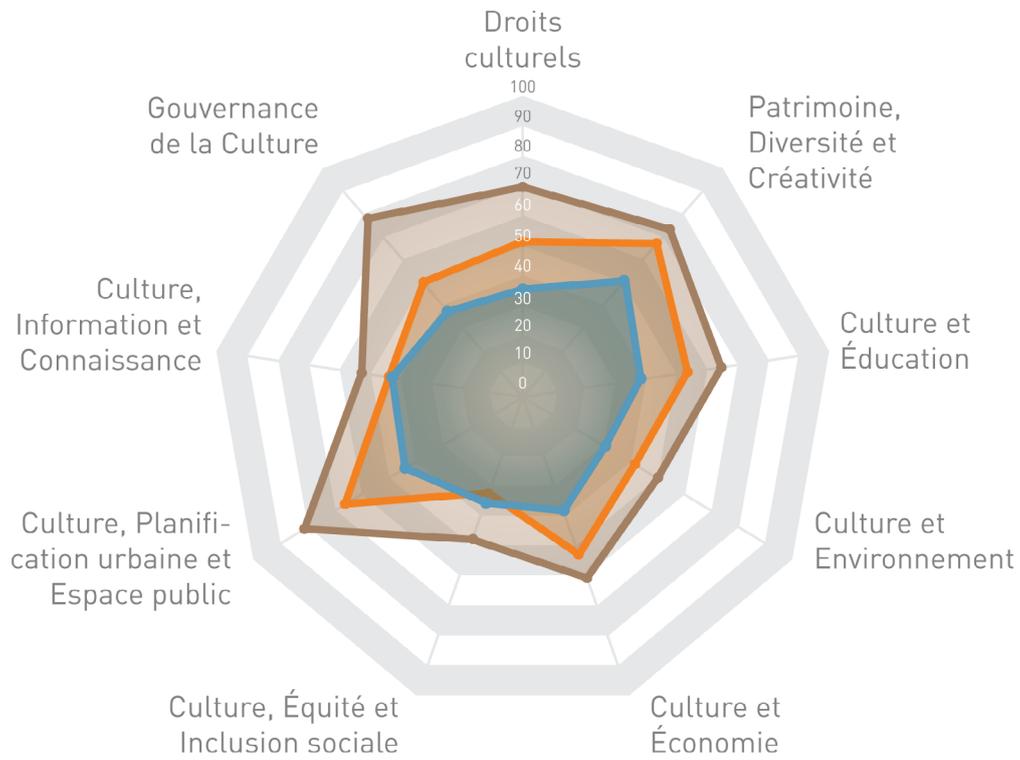
## BILAN DÉTAILLÉ DE L'AUTO-ÉVALUATION

Les résultats des auto-évaluations de 2017 et 2021 montrent une belle évolution dans tous les domaines des 9 Engagements. Si l'on compare rapidement les 2 résultats, on constate que la Ville d'Esch a progressé partout, et notamment en ce qui concerne les domaines des 4 mesures pilotes qu'elle a choisi de développer, un résultat qui répond bien aux attentes de la ville et montre le travail engagé par les élus, le service culture, et les acteurs culturels d'Esch.

Il semble donc pertinent d'examiner de plus près les actions contenues dans les 9 Engagements qui ont suscité le plus de discussions, ou de commentaires entre les participants des groupes. Pour plus de lisibilité et un minimum de lourdeur, les interventions sont décrites comme venant des « participants » (au pluriel) de chaque groupe, même si dans certains cas le commentaire en question n'a été dit que par une seule personne – mais la note attribuée reflète bien le consensus du groupe concerné.

Les droits culturels, sujet complexe (théorique, historique et pratique) mais central à

**AUTOÉVALUATION DES  
POLITIQUES: ESCH ET  
MOYENNE DES OBSERVATIONS**





# ENGAGEMENT 1 : DROITS CULTURELS

une démarche culture et développement durable, ont fait un net bond en avant depuis la première auto-évaluation de 2017, passant de 51,25 en 2017 à 70 en 2021. De très bonnes notes ont été attribuées par les participants concernant l'engagement du département culturel, l'implication des habitants et des organisations et la société civile, et les progrès accomplis en reconnaissance des droits culturels à Esch.

Cette fois-ci, 6 actions sur les 10 ont été notées au niveau développé, 4 au niveau en développement, et il n'y a eu aucune note attribuée au niveau embryonnaire, (contrairement à 2017 où il y en avait 3). En réponse à la question d'une référence explicite aux droits culturels dans un document municipal de politique culturelle, l'existence de *[Connexions]*, à la fois un document législatif et exécutif, est considéré par les participants comme bien connu des acteurs culturels eschois : cette appréciation est passé de 2 sur 9 en 2017 à 7 en 2021. Deuxième question à sortir de la colonne embryonnaire pour passer, cette fois-ci, à un niveau développé est l'adoption par le gouvernement local d'un texte de référence sur les droits, les libertés et les responsabilités culturelles. Les participants ont fait remarquer que si le document de stratégie culturelle *[Connexions]* est considéré comme la loi locale, il a aussi influencé la loi nationale du Luxembourg sur les droits culturels. Lors de la discussion, il a été suggéré que la Ville adopte aussi un document plus explicite sur les "responsabilités" culturelles.

Parmi les actions notées en développement ou développées, la question sur d'éventuels obstacles à la mise en œuvre des droits culturels a aussi connu un développement significatif, grâce en partie à l'intégration dans le service culture d'une responsable chargée de la formation, des études et de l'évaluation. Les participants ont ensuite discuté la question de la participation des habitants dans les projets culturels Eschois et ont atteint un consensus positif sur l'implication sérieuse de la Ville dans des projets comme *La Nuit de la Culture* ou *Bâtiment IV*, même s'il a été dit que les dispositifs participatifs existants ont encore besoin de consolidation. Sur la question de l'accessibilité et de l'inclusion à la culture des groupes les plus vulnérables, il n'y a pas encore d'étude sur leur participation, mais des discussions via des forums de débats ont lieu, et le fait que l'Echevin à la Culture de la Ville soit à la fois responsable de la Culture et responsable de la non-discrimination est vu comme un symbole fort de la volonté politique à ce sujet. Les difficultés engendrées par la COVID19 ont été évoquées au sujet de l'attention portée aux personnes les plus vulnérables, et l'espoir que l'offre culturelle reprenne au plus vite en ce qui les concerne. Pour ce qui est de la question de la participation des femmes dans la vie culturelle, le fait qu'il y ait un



# ENGAGEMENT 1 : DROITS CULTURELS

service spécifique Égalité des chances a été considéré comme un point positif pour la Ville, même si le lien entre genre et politiques culturelles ne soit pas encore assez développé, et qu'il y ait peu de femmes à la direction des équipements culturels. Si la note de 6 au niveau en développement peut paraître un peu sévère, cela montre que les participants considèrent qu'il reste du travail à faire.



## ENGAGEMENT 2 : PATRIMOINE, DIVERSITÉ, CRÉATIVITÉ

Patrimoine, diversité et créativité est l'un des engagements les mieux notés dans les deux graphiques Radar, avec 67,71 en 2017 et 72,92 en 2021.

La note la plus basse attribuée par le groupe concerne le lien entre la culture et la culture scientifique (3 sur 9). Par contre, fait assez exceptionnel, deux 9, trois 8 et deux 7 sur 9 ont été attribués au niveau développé. Parmi eux, les participants ont fait observer que certains des espaces de pratiques culturelles accordées par la Ville telles que des résidences, des espaces de travail et de répétition sont mis à disposition alors que d'autres ne le font pas assez et devraient plus se pencher sur un soutien à la création. Concernant la promotion par la Ville des activités publiques de diffusion culturelle (festivals, défilés, concours, etc.), le travail de *La Nuit de la Culture* a été mis en avant et salué comme exemple significatif, avec, en 2022 pour Esch Capitale européenne de la culture, cinq "nuits" fondées sur des critères de cocréation avec les citoyens. Dernière action bien notée 8 sur 9 à la suite d'une discussion sur l'accessibilité à la formation, la création et la production, le groupe a observé qu'on pourrait encore mieux faire par rapport à l'accompagnement des pratiques amateurs.

Au sujet de la diversité des expressions culturelles, il y a eu plusieurs remarques sur la différence entre l'intention, bien visible et exprimée par la Ville – et la pratique, pas assez développée aux yeux des participants. Il y a aussi été dit que les langues de quelques communautés de la migration ne sont pas assez présentes dans les démarches du secteur culturel. Quant à la question des programmes de coopération internationale, les participants ont fait remarquer que le programme national de promotion de la culture du Luxembourg, Kultur:LX, existe depuis peu et est amené à se développer. Concernant les politiques relatives à la protection du patrimoine culturel, le cas spécifique du patrimoine de la mémoire des personnes arrivés de la migration ne serait pas encore assez présent à Esch.

La discussion sur la question des langues minoritaires était passionnante et passionnée – trois langues officielles dont la langue nationale, le luxembourgeois, dite minoritaire mais en voie d'expansion. Les participants ont aussi fait remarquer que les langues de quelques communautés de la migration ne sont pas assez présentes dans les démarches du secteur culturel.



## ENGAGEMENT 3 : CULTURE ET ÉDUCATION

Le choix de Culture et éducation comme une des mesures pilotes du programme Culture 21 Actions correspond à la volonté de la Ville d'aller plus loin en matière d'éducation culturelle et artistique, et si le score de 2017 était déjà plus que correct, il est passé de 53,75 à 65 en 2021. C'est le résultat d'un engagement politique fort mené par la ville pour permettre à tous de réaliser un des axes de la stratégie culturelle contenue dans le document *[Connexions]* : « faciliter la possibilité pour tous de se former par la culture et aux cultures à travers une amélioration de la coordination entre culture et éducation ». A cette fin, la ville a choisi de nommer un certain nombre de référents au sein des établissements primaires et un responsable au sein du Service Scolaire municipal. Après un recensement de l'offre existante et sa valorisation auprès des enseignants et des parents concernés, la première initiative a été de créer des ateliers de théâtre pour enfants et adolescents en lien avec ILL à la Kulturfabrik.

Au cours de l'auto-évaluation sur l'Engagement Culture et éducation et en réponse aux questions soulevées par les différentes actions proposées, deux questions ont été notées au niveau embryonnaire : la première, sur des programmes d'éducation artistique dans le primaire et le secondaire. Les participants ont aussi fait observer que cela reste le domaine du curriculum scolaire de l'Etat et que les pouvoirs locaux et les acteurs culturels s'engagent dans le domaine de l'éducation culturelle en grande partie afin de compenser les manques existants sur le plan national d'études. La seconde action, notée 3 sur 9, concerne la formation en gestion et en politiques culturelles : si les petits-déjeuners de la culture ont contribué de manière informelle mais réelle à cette formation, la ville a l'intention de travailler plus étroitement avec l'université afin de pouvoir offrir un programme de formation permanent dans ce domaine.

La plupart des autres actions ont été notées au niveau développé. Quatre notes de 8 sur 9 ont été attribuées aux questions d'activités culturelles impulsées par les institutions culturelles, et les participants ont particulièrement salué les progrès dans la communication culturelle, qui semble aujourd'hui atteindre l'ensemble de la population grâce à ses différents supports. Les actions nécessaires à une bonne information sur les droits culturels au sein de l'éducation artistique ont été estimés comme satisfaisants. Une note de 7 sur 9 a été attribuée à la question de la valorisation des ressources culturelles locales, les participants constatant une forte évolution dans la compréhension de la relation entre culture et éducation et des synergies croissantes entre les acteurs et les secteurs. En 2017, la note attribuée à cette action était 4 sur 9.



## ENGAGEMENT 4 : CULTURE ET ENVIRONNEMENT

Par rapport au score de 2017, l'Engagement sur Culture et environnement a augmenté de 41,25 en 2017 à 50 en 2021. En 2017, la plupart des 10 Actions se situaient au niveau embryonnaire et en développement. En 2021, l'équilibre a transité vers les niveaux en développement et développé.

Selon les participants, il y a eu des actions fortes reliant les enjeux culturels et environnementaux, portées par plusieurs institutions culturelles et organismes : se démarquent particulièrement les projets de Transition Minett, Kulturfabrik, et les Francfolies. Toutefois, les participants soulignent qu'il manque une stratégie formelle sur les liens entre culture et environnement. Les actions autour de l'utilisation durable d'espaces publics et de l'intérêt culturel des espaces naturels ont pu prendre leur essor avec, par exemple, les jardins bio locaux et le label « Réserve de biosphère » décerné à la région Sud.

Au niveau embryonnaire, trois notes ont été attribuées aux différents aspects de la culture locale et son rapport à l'environnement ; la coopération entre les services culture et environnement ; et l'existence d'une plateforme de la société civile reliant culture et environnement. Au niveau en développement, le lien entre culture et durabilité environnementale a été débattu pour conclure qu'il y a beaucoup d'actions fortes à Esch, notamment avec Transition Minett ou d'autres institutions culturelles, même si ce lien pourrait être plus explicite. Par contre, les participants ont considéré que la stratégie culturelle de la ville relie d'une certaine façon culture et environnement lorsqu'elle promeut la culture comme 4e pilier du développement durable au même titre que les 3 autres piliers : économique, social et environnemental ; mais que cette relation pourrait être explorée de façon plus explicite et structurée. Concernant la gastronomie basée sur les produits de proximité, les participants ont évoqué des initiatives du Théâtre Municipal, et ils ont regretté que cela ne s'applique pas de manière plus systématique et de façon plus transversale.

Parmi les notes au niveau développé : en réponse à la question de l'action de la Ville pour permettre aux habitants d'utiliser des espaces publics pour des pratiques telles que les jardins partagés, les participants ont estimé que la ville est audacieuse dans ce domaine, qu'il y a beaucoup d'initiatives et de projets en la matière, comme les jardins communautaires, la note attribuée à cette action est passée de 3 en 2017 à 8 en 2021. A la question de savoir si le gouvernement local reconnaît l'intérêt culturel des espaces naturels, l'impact du label MAB de l'UNESCO et d'autres projets comme les Francfolies ont été mis en avant.



## ENGAGEMENT 5 : CULTURE ET ÉCONOMIE

Deuxième Engagement à faire l'objet d'une mesure pilote, Culture et économie a progressé de 53,13 en 2017 à 60,42 en 2021. Considéré par la Ville comme un élément clé de soutien au développement économique par la culture, le document [*Connexions*] met en avant la conception d'une stratégie de développement économique et touristique, en créant des outils spécifiques pour attirer les personnes créatives à Esch-sur-Alzette, tels que des résidences d'artistes et des activités culturelles dans l'espace public, en favorisant les rencontres entre les professionnels des secteurs culturels, scientifiques, de l'enseignement et de la recherche.

Il n'y a aucune note en dessous de 4 sur 9. Pour répondre à la question de l'analyse et du suivi de la contribution économique du secteur culturel, les participants ont observé que Esch 2022 a prévu un travail d'évaluation des impacts, et *LuxInnovation* (initiative nationale de création de clusters pour soutenir l'innovation, implantée à Esch), est en train d'élaborer un mapping du secteur créatif.

Concernant les 4 actions au niveau en développement, les participants ont répondu à la question de l'inclusion d'un volet culture dans les programmes donnant accès à l'emploi, qu'il existe des programmes de formation offerts par certaines institutions culturelles (Rocklab, Kultur:LX), ainsi que dans le cadre de *LuxInnovation*. Cependant, ils ne semblent accessibles qu'à ceux qui ont déjà une formation initiale dans le domaine et non pas à ceux qui souhaitent y accéder en venant d'un autre secteur. Sur la question de la reconnaissance des métiers implantés sur le territoire, les participants ont émis des doutes sur la pertinence de l'artisanat et de la production culturelle traditionnelle dans le cadre d'Esch, l'artisanat n'étant pas suffisamment reconnu, ce qui a empêché plusieurs entreprises de rester sur le terrain. *LuxInnovation* a un cluster autour des industries culturelles qui comprend l'artisanat, mais est-ce suffisant ? En réponse à la question de l'implication de la Chambre de Commerce dans des programmes culturels, les participants ont estimé que certains de ses membres ont conscience de l'importance de la culture pour le développement économique mais que cela reste insuffisant.

Une note de 6 a été attribuée à quatre actions. A la première sur la rémunération des acteurs culturels, les participants ont estimé qu'en général, il y a une bonne compréhension des enjeux et une volonté de rémunérer le travail dans le domaine culturel. Dans le contexte de la Covid19, un groupe de travail national sur les implications de la situation pour les droits d'auteur a été créé. Pourtant, pour certains



## ENGAGEMENT 5 : CULTURE ET ÉCONOMIE

participants, la régulation n'est pas toujours adaptée aux besoins des personnes concernées, notamment si on le compare avec des pays voisins. Pour l'action concernant les espaces d'information et de formation sur les droits d'auteurs, il y a plusieurs institutions qui offrent des formations ou du conseil au niveau national ou local (Theater Federatioun, Rockhal, Œuvre de la Grande Duchesse Charlotte, etc.) et la Ville prévoit très prochainement une formation sur le sujet. En réponse à l'action sur l'existence de partenariats entre les entreprises et les acteurs culturels, les participants ont fait remarquer qu'il existe à Esch des relations fortes entre certaines entreprises et des projets culturels : la Nuit de la Culture ainsi que Bâtiment IV ont plusieurs sponsors, Arcelor soutient des résidences d'artiste, le projet Kufa's Urban Art est en partie sponsorisé. Bien sûr, on peut toujours aller plus loin, notamment en ce qui concerne le transfert de compétences. Enfin, au sujet du modèle touristique durable à Esch, les participants ont mis en avant Esch 2022 et la reconnaissance de la Minette en tant que réserve de la biosphère.

Trois actions ont été notées au niveau développé, la première sur la stratégie de la Ville pour intégrer l'économie de la culture, est passé de 3 en 2017 à 7 sur 9 en 2021. Les participants ont jugé qu'il y a une forte volonté politique de connecter la culture et l'économie, et ont constaté une vraie prise de conscience de la part des élus. *[Connexions]* a aussi contribué à cette sensibilisation. Plusieurs initiatives pertinentes ont été mentionnées : Facilitec, Bâtiment IV, Village BENU, entre autres, même si des participants ont considéré qu'il reste des choses à faire, notamment par rapport au soutien aux start-ups et aux incubateurs. Pour l'action concernant la promotion du mécénat ou du volontariat dans le domaine de la culture, les initiatives de *La Nuit de la Culture* ont été citées. Pour finir, les participants ont fait remarquer qu'il y a peu d'exemples de projets culturels à vocation commerciale, mais qu'au Luxembourg, il y a une certaine facilité à trouver du soutien financier pour des projets artistiques auprès des entreprises, des mécènes, ou des pouvoirs publics.



# ENGAGEMENT 6 : CULTURE, ÉQUITÉ ET INCLUSION SOCIALE

Troisième mesure pilote du programme Esch Ville Pilote, cet Engagement a aussi bien progressé, passant de 33,33 sur le Radar de 2017 à 48,96 en 2021. Cette mesure pilote correspond à l'objectif « d'accès de tous à la culture » dans la stratégie [Connexions], et a été pensé comme un outil pour atteindre certains objectifs autour d'une dimension sociale forte. Les institutions culturelles eschoises mènent de nombreuses activités et projets pour favoriser l'inclusion sociale. De la conception à l'accueil du public, *La Nuit de la Culture* cherche à créer un événement ouvert à tous, professionnels ou non, artistes ou amateurs, étudiants, seniors, familles, passionnés d'art ou de jardinage. *La Nuit de la Culture* intègre dans son organisation un grand nombre de bénéficiaires du réseau Croix Rouge, et propose des formations pour les réfugiés des deux centres Caritas présents sur le territoire eschois. Par ailleurs, le croisement dans la programmation de différentes disciplines, des cultures populaires et savantes, des approches participatives, démonstratives ou performatives font partie de cette démarche.

Parallèlement, la Ville a établi des critères d'attribution de subsides dont l'objectif est de favoriser le soutien à la diversité de ses acteurs culturels proches de la population eschoise.

Les actions notées au niveau embryonnaire concernent 3 sujets. Premièrement, le suivi de la fragilité culturelle de certains groupes ou personnes sur le territoire, considéré par les participants comme abordé de manière informelle et intuitive mais sans véritable suivi concret. Deuxièmement, à la question d'analyses régulièrement menées sur la relation entre le bien-être personnel, la santé et les pratiques culturelles, le groupe a répondu que seulement quelques actions dans ce domaine avaient lieu, et que le sujet mériterait d'être plus développé. En même temps, les participants ont fait remarquer que le Théâtre Municipal a réouvert en janvier malgré le contexte de pandémie, motivé par la santé mentale des habitants. Troisième action notée au niveau embryonnaire, l'existence d'un programme de formations pour les professionnels du social, visant à développer leurs capacités à identifier et à faire face aux facteurs culturels pouvant constituer un obstacle à l'accès à certains services publics. Là, les participants ont estimé que s'il y a des formations en interculturelité pour les personnes qui travaillent avec les migrants, il n'y a en général pas assez de programmes de formation en ce sens.

Les actions, dans cet Engagement, ont été majoritairement classées en développement. Sur la question de la promotion active de la participation des femmes dans la culture, les participants ont répondu qu'à leur avis les inégalités de genre sont reconnues, mais pas spécifiquement dans le domaine culturel, et que cela devrait être davantage promu dans



# ENGAGEMENT 6 : CULTURE, ÉQUITÉ ET INCLUSION SOCIALE

la stratégie culturelle. Concernant l'existence de mesures pour assurer l'accessibilité des équipements et des espaces culturels à tous, y compris pour les personnes présentant un handicap, les participants ont fait remarquer qu'il y a une loi qui oblige à assurer cette accessibilité sur les lieux publics, même si dans la réalité, il y a un manque de moyens pour les structures privées ou associatives, et les bâtiments publics existants ne sont pas toujours adaptés à cette transformation. Autre remarque sur le même sujet: les handicaps ne sont pas vraiment pris en compte dans leur diversité. A la question sur les stratégies locales de résolution de conflits qui tiennent compte de la dimension culturelle, les participants ont répondu qu'il y a des initiatives en ce sens, mais pas de stratégie structurée spécifiquement consacrée à cette question, bien que certains projets se singularisent : le projet Kufa's Urban Art aborde la question des points de tensions et de conflits dans le territoire, avec les Urban Talk et l'intervention d'artistes en médiation culturelle. La réponse à la question sur l'existence de programmes pour promouvoir la coopération intergénérationnelle est très positive, surtout en ce qui concerne les activités de la KulturFabrik et de *La Nuit de la Culture*, qui proposent des ateliers intergénérationnels et d'autres projets qui vont dans ce sens. En ce qui concerne l'action sur les programmes d'innovation culturelle pour les jeunes liés à l'inclusion sociale, aux langages culturels, aux environnements numériques ou à l'égalité entre hommes et femmes, les participants ont répondu que plusieurs initiatives et structures offrent des activités d'innovation culturelle et autres initiatives adressées aux jeunes. Enfin, dernière action notée au niveau en développement sur l'existence d'une plateforme ou d'un réseau local d'associations, de coopératives ou d'organisations qui s'occupent de la relation entre la culture, l'équité et l'inclusion sociale, les participants ont souligné le travail entrepris par la Ville sur la gouvernance culturelle, notamment la mise en réseau des acteurs locaux de la culture et ceux travaillant dans l'inclusion sociale.

Enfin, trois actions ont reçu des notes au niveau développé. Premièrement, sur la question des stratégies locales de la sphère sociale (santé, emploi, bien-être et inclusion sociale) ayant de manière explicite une dimension culturelle, les participants ont répondu que la stratégie culturelle [*Connexions*] intègre bien une dimension sociale et que certains projets ont été mis en œuvre, notamment avec les migrants et réfugiés autour de la question linguistique et de la multiculturalité. Deuxièmement, une action qui est passée d'une note de 4 en 2017 à 8 sur 9 en 2021 concerne le travail des institutions culturelles pour contribuer à l'inclusion de personnes en situation de discrimination : les participants ont estimé que beaucoup de projets sont menés en ce sens, en donnant Hariko en exemple.



# ENGAGEMENT 7 : CULTURE, PLANIFICA- TION URBAINE ET ESPACES PUBLICS

Déjà bien noté en 2017 à 67,05, le score de cet Engagement est passé à 80,68 en 2021, avec aucune note au niveau embryonnaire et une majorité de notes au niveau développé.

Le niveau en développement inclut l'action sur l'évaluation de l'impact culturel: les participants ont fait observer que le document *Esch 2030* qui met en relation développement économique et urbain prend en considération le document de stratégie culturelle [*Connexions*]. Quant à la question d'un inventaire du patrimoine culturel, le sujet des archives de la Ville a été évoqué à plusieurs reprises. Les participants s'accordent sur le fait qu'elles ont été délaissées et qu'il est important d'y remédier dans un proche avenir, en ajoutant que les expressions de patrimoine immatériel ont aussi besoin de plus de soutien. Sur la notion de paysage et la relation entre le patrimoine naturel et culturel, il a été signalé que le mot paysage dans un contexte culturel est rarement utilisé à Esch, mais existe dans les zones minières et transfrontalières. Mais cette notion de paysage sera très présente dans *La Nuit de la Culture* de 2022. A la question sur les politiques en matière de mobilités urbaines tenant compte de l'accès à la vie culturelle, les participants ont discuté d'un manque de réflexion globale sur mobilité et culture dans un contexte où le transport public est gratuit à Luxembourg, en observant néanmoins que le "Sport a KulturBus" existe et fonctionne très bien à Esch. Enfin, sur la question de la participation de la population à la planification urbaine, les participants ont considéré que le travail fait à Esch-Schifflange sur l'Art Urbain est exemplaire, avec une très bonne participation citoyenne, et que cette pratique devrait se développer dans d'autres quartiers.



## ENGAGEMENT 8 : CULTURE, INFORMA- TION ET SAVOIR

Cet Engagement, qui se situait à 44,32 en 2017, est noté 53,41 en 2021. Parmi les Actions notées au niveau développé, plusieurs ont été mises en avant par les participants comme exemplaires à Esch : l'action concernant l'accès et le droit des citoyens de participer à la vie culturelle est particulièrement appréciée car il existe de nombreuses mesures pour favoriser ce droit, par exemple le *kulturpass* ou le système de subvention qui permet un accès économique à la culture. La participation des acteurs culturels à des réseaux de coopération internationale a été fortement associée au projet Esch2022. Par ailleurs, l'action sur la législation garantissant la liberté d'expression, notamment l'expression artistique, la liberté d'opinion et d'information ainsi que le respect de la diversité culturelle et de la vie privée, a été notée 8 sur 9, précédée d'une remarque visant à nuancer le fait que, si la législation garantit la liberté d'expression, certaines personnes ou groupes y ont peut-être moins accès, et qu'il serait important d'en analyser les causes ainsi que d'éventuels mécanismes d'autocensure sociale. En réponse à la question sur l'existence de politiques qui garantissent l'accès à une information libre et pluraliste et les mesures pour assurer aux citoyens le droit de participer à la vie culturelle, les participants ont confirmé qu'il existe des mesures pour favoriser le droit des citoyens à participer à la vie culturelle, mais il y a encore à faire concernant les personnes en situation de handicap.

Toutes les autres actions sont restées relativement stables depuis l'auto-évaluation de 2017 avec de légères variations dans un sens ou dans un autre. Au niveau embryonnaire, par exemple, la note de 3 sur 9 n'a pas bougé concernant l'existence de recherche ou d'analyse de la réalité culturelle et son interaction avec d'autres domaines du développement humain qui lient les universités, le gouvernement et la société civile, et les participants ont souhaité qu'il y ait des liens plus forts entre la sphère publique, l'université et les centres de recherche.

Au niveau en développement, les commentaires se sont concentrés sur la question des médias locaux représentant la diversité culturelle, les participants notant de façon générale une régression de la place de la culture dans les médias, et faisant remarquer que l'accès à la culture est trop peu développé dans les médias locaux. Les médias culturels seraient en voie de disparition et les médias traditionnels en baisse face aux réseaux sociaux. Une note de 4 (par rapport à 1 sur 9 en 2017) a été attribuée à la question d'analyses régulières sur la relation entre les processus culturels de base et l'innovation sociale, à laquelle les participants ont répondu que plusieurs projets



## ENGAGEMENT 8 : CULTURE, INFORMA- TION ET SAVOIR

autour de l'innovation sociale sont en train de se mettre en place et devraient être suivis par des études et des analyses. Par exemple, la transformation de Bâtiment IV en lieu culturel est suivie et accompagnée d'analyses. L'action concernant les activités de formation ou de sensibilisation pour les professionnels de la culture est aussi reconnue, avec la mise en place par le service culture de la ville de formations, entre autres, sur les droits d'auteurs.

Quant à l'action sur l'existence de politiques et de programmes sur les formes de création, de production et de distribution numérique centrés sur les habitants, les participants ont évoqué de nombreux projets en ce sens, notamment le projet Facilitéc de Transition Minett, *La Nuit de la Culture*, ou des projets de cartographie en ligne. Enfin, à la question de l'existence à Esch d'activités de formation ou de sensibilisation pour les professionnels de la culture sur les formes de reproduction culturelle (par exemple, le copyright, le copyleft, l'accès ouvert etc.), les participants ont répondu que parmi la quarantaine de formations mises en place par le service culture de la Ville, une d'entre elles portait sur les droits d'auteur.



## ENGAGEMENT 9 : GOUVERNANCE DE LA CULTURE

C'est, avec les droits culturels, le plus grand bond en avant entre 2017 et 2021 et cela correspond à une mesure pilote choisie par la Ville, et suivie de quatre années de mise en place et de développement. Le score est passé de 50,00 à 78,41.

Cette nouvelle gouvernance culturelle eschoise consiste tout d'abord en un Conseil de Gouvernance (CG) qui réunit, depuis 2018, les principales institutions ou associations culturelles eschoises et dont le rôle est de garantir la représentation de la diversité des acteurs culturels de la ville et permettre de prendre des décisions plus concertées. Il s'agit de présenter un problème, de faire émerger des idées pour le résoudre, et ensuite, de réaliser des projets concrets en plus petits groupes de travail. Depuis 2018, les membres du CG ont été sollicités pour travailler sur certains projets précis de la Ville comme par exemple la réflexion sur la communication culturelle, sur les résidences d'artistes, sur le parcours d'éducation artistique et culturel, le lancement d'études de publics, etc. La première mission des membres du CG culture, a été d'élaborer des documents de cadrage de la stratégie, de nouvelles règles de financement des projets culturels,

Le CG culture s'est réuni 33 fois entre janvier 2018 et décembre 2020, autour de *Petits déjeuners de la culture*, puis de *Midis culture* ou *Journées culture*. Ces réunions (de 2h à 8h selon le type de réunion), visent à solidifier les coopérations et les connexions entre les membres du Conseil de Gouvernance, à contribuer à la formation continue de ses membres (les *Journées culture* surtout), et à valider les grandes orientations de la politique culturelle de la Ville (les *Midis Culture* surtout).

Concernant l'auto-évaluation de l'Engagement 9 sur la Gouvernance de la culture, aucune note n'a été attribuée au niveau embryonnaire, et seulement deux notes ont été données au niveau en développement. En réponse à la question de la représentation des habitants de la ville dans les institutions culturelles, les participants ont fait remarquer que certaines d'entre elles (Kulturfabrik, Musée National de la Résistance) ont des représentants de la société civile dans leurs organes de direction, mais cela reste insuffisant et a peu d'impact sur les espaces de direction et les prises de décisions. Concernant l'existence d'une plateforme indépendante ou d'un réseau de la société civile comprenant les citoyens et les acteurs culturels de tous les secteurs, les participants ont observé qu'il y a plutôt des initiatives purement sectorielles, tout en rappelant que les *Petits déjeuners de la culture* ont réussi à rassembler l'ensemble des acteurs culturels.



# ENGAGEMENT 9 : GOUVERNANCE DE LA CULTURE

Parmi les actions très bien notées au niveau développé, la politique culturelle basée sur l'*Agenda 21 de la Culture* (8 sur 9) a été reconnue, ainsi que l'existence de plans culturels locaux (8 sur 9) ou encore d'instances participatives publiques (un 9 sur 9 pour les petits-déjeuners culture, autant pour leur existence que pour leur fréquence !). Les *Nuits de la Culture* ont été mises en avant en réponse à la question des espaces de concertation sur les projets, suivi du commentaire selon lequel il existe des évaluations sur leur impact et que *Esch 2022* a l'intention aussi d'aller plus loin dans cette direction. Sur la question du genre en culture, c'est-à-dire des programmes et institutions culturelles développant une perspective liée au genre, les participants ont estimé qu'il existe une conscience croissante de la nécessité d'un meilleur équilibre de genre et la volonté que cela soit reflété dans les institutions culturelles et leur programmation. Le CG culture a proposé aussi que l'égalité homme-femme soit un critère pour le financement de projets culturels. Quant à la participation des citoyens dans la gestion des installations, des programmes ou des événements culturels, les participants ont débattu de la question du degré d'envie et de motivation des habitants à participer, tout en reconnaissant que la Ville encourage la participation citoyenne dans des initiatives telles que la *Nuit de la Culture* et *Esch 2022*.



# CONCLUSION

Le travail accompli par la Ville d'Esch est exemplaire à plusieurs titres. Tout d'abord, une constante volonté politique de développer durablement la vie culturelle à Esch grâce à l'approbation en 2017 d'une stratégie culturelle s'étendant sur 10 années. Ensuite, l'engagement sans faille du service culture à coordonner le travail et les équipes concernées par le triple choix politique de s'engager dans une démarche *Agenda 21 de la Culture*, de poursuivre une stratégie culturelle fondée sur le document *[Connexions]*, et de relever le défi de devenir *Capitale européenne de la culture en 2022*. Et, *last but not least*, un réseau d'acteurs culturels ultra-mobilisés pour faire avancer ensemble la culture à Esch au moyen et long terme. Ce n'est pas que tout soit parfait dans le déroulement de la vie culturelle à Esch, mais la manière dont toutes les parties prenantes ont conscience qu'il y a des faiblesses et sont prêtes à les repérer et à en débattre afin d'améliorer les choses n'est pas si courante – l'engagement rapide d'une grande partie des acteurs et responsables de la culture à Esch dans de nombreux *petits déjeuners de la culture* pour discuter, apprendre les uns des autres, et résoudre des problèmes en est le meilleur exemple. Les ingrédients essentiels étaient donc là pour mettre en œuvre les étapes du programme Culture 21 Actions, et les personnes concernées ont toujours été aux différents rendez-vous, avec à la fois enthousiasme et esprit critique, envie de faire mieux et d'aller plus loin. Sans aucun doute, Esch-sur-Alzette est prête à devenir une Ville Leader de l'Agenda 21 de la culture. Le programme de Ville Leader pourrait se consacrer aux droits culturels et la gouvernance culturelle ou à des aspects en relation avec l'impact et le suivi de la Capitale européenne de la culture de 2022.

Les 4 mesures pilotes choisies à la suite de la première auto-évaluation en 2017 ont toutes progressé significativement lors de la deuxième auto-évaluation en 2021. Par ailleurs, les enjeux autour de la Gouvernance de la culture, les Droits culturels et Culture, équité et inclusion sociale ont connu les plus grandes avancées, signe que la Ville et ses acteurs culturels sont bien engagés sur ce qui est au cœur de la question du rôle de la culture dans le développement durable - démocratie, transversalité, participation citoyenne.

On ne peut que souhaiter à Esch et ses partenaires un grand succès pour son année Capitale Européenne de la Culture en 2022, et la féliciter pour ces quatre dernières années de travail et de mise en synergie de toutes ses composantes de développement, prêtes à porter leurs fruits dans la durée.



# CONTACT

Pour davantage d'informations sur cet exercice, veuillez contacter :



**Ville d'Esch-sur-Alzette, Service Culture:**

Ralph Waltmans, Directeur du Service Culture

Email: [Ralph.Waltmans@villeesch.lu](mailto:Ralph.Waltmans@villeesch.lu)



**Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) - Commission Culture**

Email: [culture@uclg.org](mailto:culture@uclg.org)

Web: [www.agenda21culture.net](http://www.agenda21culture.net)



[www.esch.lu](http://www.esch.lu)





**ESCH-SUR-ALZETTE**  
Ville Pilote • culture 21  
**EUROPE**

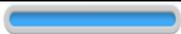


[www.esch.lu](http://www.esch.lu)



## Annexe 2 : Autoévaluation des objectifs de Connexions, août 2022

Les tableaux qui suivent listent les finalités de la stratégie *Connexions*, les objectifs qui y concourent, un rapide état de la situation pour chaque objectif (en août 2022) et une représentation graphique du niveau de réussite ou non de l'objectif en question.

<b>Mettre en place des connexions pour permettre d'atteindre les finalités du plan</b>		
1. En octobre 2017, aider l'équipe ECoC à obtenir le Label « Capitale européenne de la Culture » pour Esch en 2022.	<b>Atteint</b> : L'association <i>Esch 2022</i> a obtenu le label et nous collaborons régulièrement avec ses équipes. <i>Esch2022</i> est bien intégré à la gouvernance culturelle de la ville ; la ville participe aux <i>Stammdësch</i> de <i>Esch2022</i> ; des réunions mensuelles sont fixées entre le service Culture et <i>Esch2022</i> et des réunions hebdomadaires sont fixées entre certaines entités (les études de publics par exemple).	
2. En 2018, les responsabilités des acteur-ric-e-s de la stratégie sont définies pour son application et des outils de gestion sont créés (gouvernance).	<b>Atteint</b> : Pendant toute l'année 2018, nous avons déterminé avec les acteur-ric-e-s de la culture eschoise, une gouvernance culturelle et une charte éthique du Conseil de gouvernance culturelle, qui définit le fonctionnement et les rôles de ce dernier. Ce conseil de gouvernance se rencontre au minimum une fois par mois pour les <i>petits déjeuners de la culture</i> , <i>midis culture</i> ou <i>journées culture</i> et au cours de jurys pour le financement de projets. Selon l'autoévaluation de <i>l'Agenda 21 de la culture</i> , le domaine de la gouvernance culturelle est d'ailleurs passé d'une note de 50 en 2017 à une note de 72 en 2021 (ce qui est une progression unanimement saluée par l'équipe de l'A21) <sup>1</sup> .	
3. a) En décembre 2017, les institutions municipales et décideur-se-s ont été engagé-e-s dans un écosystème : iels ont été informé-e-s de la stratégie et y contribuent.	<b>Atteint</b> : Les <i>petits déjeuners de la culture</i> puis les <i>Midis de la Culture</i> ainsi que les contacts réguliers avec les membres du conseil de gouvernance et les séances de sensibilisation ont permis de solidifier l'écosystème : les acteur-ric-e-s de la culture se connaissent, ils connaissent les différents services de la ville, ils s'engagent dans des projets ensemble (tous ces éléments seront à confirmer avec l'étude sur la gouvernance, fin 2022).	
b) Et à partir de 2018, iels l'intègrent dans leur propre	<b>En cours</b> : La deuxième partie de cet objectif n'est pas complètement atteinte : les	

<sup>1</sup> Si cet objectif est pleinement atteint pour les années 2017-2022, il n'exclut pas (et même encourage) un travail plus en profondeur avec la gouvernance (finalité 2 de *Connexions II*) pour 2027.

institution et participent à sa mise en place (écosystème).	institutions sont presque toutes engagées dans l'écriture de leur projet d'institution, elles ont toutes l'envie de se projeter de manière stratégique dans le futur de la ville mais certaines doivent encore être encouragées et soutenues en ce sens.	
4. En mars 2018, les attentes et les besoins en formation des professionnels de la culture et des médias sont connus (formation). En 2027, les professionnels de la culture peuvent se former à Esch dans les domaines définis comme prioritaires.	<b>Atteint</b> : Les attentes et besoins en formation professionnels de la culture sont identifiés grâce au recrutement d'une chargée des études et des formations, et ce travail a donné naissance à une offre de formations diverses ( <i>Petits déjeuners de la culture / journée culture / formations spécifiques pour les institutions intéressées</i> ), soit plus de 200h de formation, sensibilisation, accompagnement, suivies par des groupes de 10 à 30 personnes. Par ailleurs, d'autres formations sont aussi développées par d'autres acteur·rice·s ( <i>House of training / ministère de la Culture, Theater Federatioun, Université libre du Luxembourg, institutions eschoises...</i> ). Le domaine <i>Culture et Éducation</i> est passé d'une note de 54 en 2017 à une note de 62 en 2021 selon l'autoévaluation de <i>l'Agenda 21 de la culture</i> <sup>2</sup> .	
5. a) Début 2018, une série d'études est lancée pour mieux connaître la situation d'Esch dans plusieurs domaines et éclairer les objectifs chiffrés. À partir de 2021, les études sont régulières.  b) Fin 2026, une véritable (culture de l'évaluation » est née au sein des professionnels.	<b>Atteint</b> : Là aussi, le recrutement d'une chargée d'études et de formations, la signature de collaborations avec plusieurs universités (Avignon, Lille et dernièrement, Luxembourg), ainsi que la collaboration avec la cellule d'étude d'impact de <i>Esch2022</i> ont permis de mettre en place, entre octobre 2017 et août 2022, une dizaine d'études de publics ou bibliographiques, qui permettront en 2022, d'établir une connaissance inédite de l'offre culturelle eschoise et des pratiques des Eschois·es. Ces connaissances permettront, en s'accumulant, de mieux comprendre la situation culturelle et de prendre des décisions plus éclairées.  <b>En cours</b> : Les institutions ont été sensibilisées voire formées aux évaluations. La KulturFabrik et le Théâtre sont engagés dans des études avec le service Culture. Cette « culture » doit encore être renforcée au sein de tous les acteur·rice·s. Notamment, la reconnaissance et l'utilisation de <i>l'erreur</i> ou de <i>l'échec</i> doivent être renforcées.	 

### Soutenir la création dans la ville

<sup>2</sup> Notons que, même si notre objectif est atteint, l'offre de formations n'est pas diplômante et pas régulière. Cet objectif est donc à renforcer.



d'accueil » pour les artistes et « créatifs » au sens large.	exemple avec le recrutement d'une accompagnatrice de porteur-se-s de projets culturels. Par ailleurs, l'étude « Image » ( <i>Esch2022</i> , qui sera publiée en 2023 <sup>3</sup> ) montre que la Ville est déjà perçue comme créative, multiculturelle et que son offre culturelle s'est améliorée depuis 2017. Une autre étude menée par le service Culture sur les habitant-e-s d'Esch (2021-2022, publication fin 2022) montre également que l'action culturelle de la ville est reconnue par les eschois-ses et fortement valorisée. Néanmoins, pour le moment, nous ne pouvons pas évaluer cette partie de notre objectif : nous le ferons à travers une étude de publics en 2026-2027.	
--	---	--

<b>Soutenir le développement économique par la culture</b>		
9. Fin 2019, le Service Culture a concouru à développer une stratégie de développement économique et touristique, qui définit la place de la culture dans ce développement. En 2021, les institutions culturelles municipales et les services municipaux ont accepté et intégré cette stratégie.	<b>Atteint</b> : Un plan de développement touristique et économique de la ville a été mis en place au sein du service Développement des affaires économiques et avec le concours du service Culture, en 2020 ( <i>Vision 2030</i> ). Ce plan fait de la culture un pan essentiel de la stratégie touristique. Le travail avec le service Développement des affaires économiques a également offert l'opportunité de développer des projets comme le parcours de sculptures, des boutiques vides proposées aux artistes, etc.). Enfin, <i>Connexions 2</i> intègre des éléments de la <i>Vision 2030</i> (communication, task force, écologie, ouverture...). Le domaine <i>Culture et Économie</i> est d'ailleurs passé d'une note de 53 en 2017 à une note de 58 en 2021 selon l'autoévaluation de <i>l'Agenda 21 de la culture</i> .	
10. À partir de 2018, ECoC a des effets directs et à court terme sur le développement touristique et économique (augmentation ponctuelle du nombre de touristes, des nuitées, de la consommation dans les restaurants, du commerce) de la Ville.	<b>Non déterminé</b> : Là aussi, il est difficile d'évaluer cet objectif car nous disposons de peu de chiffres sur les nuitées, la consommation dans les restaurants, etc. De plus, la pandémie a eu d'importants effets sur l'économie et plus encore sur le tourisme. Les études d'impact d' <i>Esch2022</i> permettront de l'évaluer en 2023.	?
11. Après 2022 et jusqu'en 2027, les effets sur le développement touristique et économique permis par la stratégie et par ECoC 2022 sont maintenus. En outre,	<b>Non déterminé</b> : À l'heure de l'écriture de ce bilan, il n'est pas possible d'évaluer cet objectif. Il sera néanmoins certainement nécessaire d'accompagner le service Développement des affaires économiques,	?

<sup>3</sup> Ces résultats seront viennent de la cellule *Impact* de *Esch2022*. Ils seront précisés et complétés en fin d'année pour une publication exhaustive en 2023.

certaines productions culturelles (par exemple musique, numérique) sont exportées à l'international et jouissent d'une visibilité internationale. Ces effets rejaillissent sur le développement économique durable de la ville et de ses habitant·e·s.	<i>Kultur:LX</i> et les structures eschoises dans leur développement.	
--	---	--

<b>Favoriser la reconnaissance de la diversité culturelle et l'accès de tous à la culture</b>		
12. En 2019, la diversité culturelle est perçue comme un enrichissement par les institutions, les artistes et les décideurs.	<b>Atteint</b> : Nous pensons que la diversité culturelle a été largement valorisée auprès des politiques, des décideur·se·s, des entreprises, des habitant·e·s, etc. notamment via la mise en place de la <i>Nuit de la Culture</i> et le travail des <i>Grands Rêveurs</i> avec les habitant·e·s. Par ailleurs, le domaine <i>Droits culturels</i> est passé d'une note de 51 en 2017 à une note de 66 en 2021 et le domaine <i>patrimoine, diversité et créativité</i> est passé de 67 à 69 selon l'autoévaluation de l'Agenda 21 de la culture.	
13 Dès 2019, l'offre est plus pluriculturelle et plus en adéquation avec la demande des publics.	<b>Atteint</b> : Là encore, les actions culturelles et la programmation des structures historiques (telles que le Théâtre par exemple), les nouvelles institutions eschoises ou les <i>Nuits de la Culture</i> ont certainement contribué à une offre plus ouverte et diversifiée. Les statistiques sur l'offre culturelle en 2021 et 2022 le confirment par ailleurs (même si l'outil de recueil des données n'est pas encore abouti) : l'offre est plus variée et ouverte (voir Annexe 3).	
14 Dès 2020, le public des institutions culturelles et associations est plus nombreux et plus diversifié (en termes sociodémographiques essentiellement : nationalité, provenance, langue, CSP, genre, niveau d'études) qu'en 2017.	<b>Atteint</b> : On observe effectivement une hausse globale de la fréquentation des institutions culturelles eschoises d'année en année depuis 2017 (annexe 3). Évidemment, en 2022, les fréquentations sont également plus élevées. Il restera ici à veiller, avec les études de publics actuelles et futures, à la diversification des publics.	

<b>Faciliter la possibilité pour tous, de se former par la culture et aux cultures (école et life long learning)</b>		
15. Dès 2021, les écoliers et étudiants (enseignement fondamental, secondaire, universitaire) ont la garantie de recevoir une formation culturelle au fil de leurs études, 1) qui vise l'approche de formes diversifiées	<b>Non atteint</b> : Pour l'heure, un coordinateur culturel pour les écoles a été nommé, ainsi que des coordinateur·rice·s pour toutes les écoles fondamentales d'Esch. Un état des lieux des propositions culturelles pour la jeunesse a été réalisé et une réflexion approfondie a été menée pour le développement d'un parcours d'éducation	

<p>d'expression artistique ; et 2) qui permette le développement d'une curiosité et d'un esprit critique vis-à-vis de la culture. Pour cela, les acteur-ric-e-s du champ éducatif (éducation formelle) disposent d'outils pour faciliter l'accès des élèves et étudiants à la culture et aux cultures et sont encouragés à les utiliser. Les services municipaux ont accepté, intégré et utilisent ces outils.</p>	<p>artistique à l'école. Des réunions de travail avec les acteur-ric-e-s de l'offre culturelle pour la jeunesse ont mené à l'identification de besoins et d'actions à mener. Mais ce projet a été repris par le Script (ministère de l'Éducation) et par <i>Esch2022</i> pour le mener sur tout le territoire <i>Esch2022</i>. Cet objectif ne pourra donc pas être atteint par le service Culture et n'est, pour le moment, pas atteint par les autres acteur-ric-e-s. Il sera possible de proposer ce parcours aux étudiant-e-s de l'Université. Si l'Université est intéressée, le service Culture pourra soutenir et accompagner cette action.</p>	
<p>16. En 2027, le nombre d'ateliers d'éducation non-formelle est plus important qu'en 2017 et correspond aux besoins et attentes des publics à Esch. Le nombre de personnes participant à des ateliers d'éducation non-formelle est plus important qu'en 2017.</p>	<p><b>Atteint</b> : Lors de la mise en place de l'état des lieux sur la jeunesse et la culture, nous nous sommes aperçu-e-s que le nombre d'ateliers d'éducation non formelle était déjà suffisant pour la jeunesse. C'est surtout le cas depuis l'installation de <i>Hariko</i> à Esch en 2018 et ça l'est plus encore depuis l'ouverture du Kammellebutteck, du Bâtiment 4, de l'Ariston, ou de la médiation à la Korschthal, et aussi du développement de la <i>Nuit de la Culture</i> (avec ses <i>Grands Réveurs</i>), qui visent aussi au développement de compétences au sein des habitant-e-s. Par ailleurs, <i>Esch2022</i> propose, en 2022, au moins 160 ateliers pour jeunes et adultes rien que sur le site de Belval. Néanmoins, la participation des habitant-e-s à ces ateliers est encore à évaluer et certains ateliers de <i>Esch2022</i> devront être pérennisés.</p>	

<b>Valoriser l'image d'Esch à l'extérieur et aux yeux des Eschois</b>		
<p>17. Fin 2019, le Service Culture soutient le Service Relations Publiques dans l'élaboration d'une stratégie de communication claire et adaptée, intégrant et soulignant le potentiel culturel d'Esch.</p>	<p><b>Atteint</b> : Le service Développement des affaires économiques a développé un site internet en collaboration avec le service Culture. Il servira notamment la <i>Vision 2030</i> pour le tourisme. <i>frEsch</i> a également recruté une équipe Communication culturelle pour la Ville. Notons également que certains points de la communication se sont améliorés : le domaine <i>Culture, information et connaissance</i> est ainsi passé d'une note de 43 en 2017 à une note de 53 en 2021 selon l'autoévaluation de <i>l'Agenda 21 de la culture</i>. On peut l'expliquer notamment grâce à une meilleure communication entre les acteur-ric-e-s (<i>Petits déjeuners de la culture</i>). Mais bien sûr, des efforts restent à faire pour entretenir cette communication et surtout,</p>	

	pour rendre la communication de l'offre plus claire pour les habitant·e·s.	
18 Fin 2022, et plus encore fin 2027, la visibilité d'Esch est plus forte et la perception d'Esch est meilleure (créativité, innovation + image décidée avec les acteur·rice·s), au sein des publics, des professionnels et dans la presse.	<b>En cours</b> : La présence d' <i>Esch2022</i> a clairement renforcé la visibilité de la ville et elle sera probablement à un niveau maximal fin 2022 (voir Annexe 3). Une autre étude (à publier fin 2022, Ville d'Esch) montre que près de 64% des personnes interrogées sont satisfaites ou très satisfaites de l'offre culturelle eschoise. Il faudrait donc reformuler cet objectif et surtout, évaluer en 2027, l'image de la ville.	

## *Annexe 3*

### *Quelques informations tirées de plusieurs études en cours*

Ces éléments de bilan, tirés d'études en cours, ont servi à l'état des lieux réalisé sur la stratégie et donc, à l'élaboration de cette mise à jour. Nous attirons néanmoins l'attention des lecteur·rice·s sur le statut de ces études « en cours ». Les résultats seront précisés et confirmés dans les mois qui viennent.

#### **Un secteur culturel en plein boum depuis 2017**

Depuis 2017, les structures historiques d'Esch (Musée, Kulturfabrik, Théâtre, Conservatoire, Bibliothèque, Rockhal) ont continué à mener un travail exceptionnel, proposant toujours une offre de qualité, riche, et valorisant surtout la création locale. Elles ont également poursuivi leur professionnalisation avec l'élaboration de projets d'institutions (parmi les premiers au Luxembourg), la commande de différentes études sur leurs publics (là encore, les premières de ce genre), ou la constitution d'équipes de plus en plus spécialisées...

Le nombre d'institutions culturelles à Esch a fortement augmenté entre 2017 et 2022 avec l'ouverture de la Kanschthal, du Bridderhaus, du B4 et du Ferroforum sur la Metzschmelz. Des acteurs associatifs ont également rejoint Esch (Hariko, CELL, Benu...). Kultur:lx a rejoint le territoire. Et puis, de nouveaux lieux se sont transformés en lieux d'exposition (Möllerei, Massenoire, Planché des coulées), en lieux de spectacles (Ariston, Socle C) ou encore en lieux pour des ateliers (Skip).

De grands événements sont aussi devenus des incontournables : les *Francofolies* depuis 2021, ou les *Nuits de la Culture* avec leurs 2.059 *Grands rêveurs*, qui s'engagent dans ces événements en tant que bénévoles ou porteurs de projets.

Le travail des institutions historiques, l'ouverture de ces nouveaux lieux et ces nouveaux événements ont permis une intensification et une diversification de l'offre culturelle :

- vers d'autres disciplines : les arts visuels et les arts numériques surtout ;
- vers d'autres publics : les ateliers pour enfants, les événements familiaux, les formes de pratiques amateurs ;
- et vers des formes nouvelles pour Esch : grandes expositions ; ateliers ; projets participatifs...

La stratégie *Connexions*, portée par le service Culture et surtout par ces acteurs (historiques et nouveaux), a aussi proposé de nouveaux modes de travail, une place plus grande à la création et une ouverture à des publics plus larges.

Enfin, le Label *Esch2022 Capitale européenne de la culture* a considérablement enrichi l'offre culturelle cette année, a permis l'impulsion de projets inédits, de coopérations nouvelles, de méthodes ou de dispositifs originaux tant du côté de l'offre culturelle que de sa médiation. Elle a aussi valorisé une centaine de projets locaux, faits « pour » et « dans » le territoire. Cette année a braqué tous les projecteurs sur la ville...

#### **L'offre culturelle est très importante et le secteur culturel est très actif**

Il est difficile de caractériser *quantitativement* l'évolution de l'offre culturelle de la ville sur les moyens ou longs termes (en tout cas, depuis 2017), puisque nous disposons de peu de données générales sur l'offre culturelle (toutes structures comprises) avant 2021.

Une étude du ministère de la Culture en 2012 a cependant porté sur les scènes luxembourgeoises et a inclus les scènes eschoises (Escher Theater, Conservatoire de musique, Kulturfabrik, Rockhal). Elle a montré que cette offre représentait alors 26 % de l'offre nationale de spectacles vivants (production) avec un total de 279 productions et 17 % des représentations de spectacles vivants avec un total de 390 représentations. On apprend aussi qu'il y a 10 ans, les concerts (musique classique, pop-rock, jazz, etc.) représentaient 65% de l'offre de spectacle vivant des scènes eschoises et l'activité théâtrale pesait 20% de l'offre.

Les années suivantes, nous disposons seulement de données sur les structures qui réalisaient un bilan annuel. Mais *Esch2022 Asbl*, avec le concours de la Ville d'Esch et des structures culturelles eschoises, a développé en 2021 un outil de recueil de données pour disposer d'éléments sur cette offre culturelle de la Ville. Pour le moment, cet outil est en phase de test et toutes les structures n'y participent pas encore. Les résultats de cette étude sont donc, pour le moment, *indicatifs*.

On peut néanmoins noter les éléments suivants :

- 1) toutes les structures (institutions et associations) locales sont fortement impliquées et actives dans la constitution de l'offre culturelle. Elles ont beaucoup participé à l'élaboration de la mise à jour de la stratégie, aux jurys de financement de ces offres et enfin, à l'élaboration de grands événements comme les *Nuits de la culture* ou les *Francofolies*.
- 2) il y a un nombre très élevé d'offres, en 2021 et évidemment plus encore sur la période janvier-juin 2022, proposées par les institutions historiques d'Esch et par les nouvelles institutions. On compte ainsi 212 manifestations en 2021 (soit 17 par mois en moyenne) et 823 représentations (soit 68 représentations par mois) (et donc plus de deux fois plus qu'en 2012<sup>4</sup>) et 268 manifestations / 581 représentations pour les 6 premiers mois de 2022 (soit 44 manifestations et 96 représentations par mois en moyenne et presque 2 fois plus qu'en 2021).
- 3) il y a aussi de très nombreuses offres de la part d'*Esch2022* même (offres qui ne sont pas incluses dans les chiffres précédents) : par exemple, plus de 160 ateliers sont prévus dans le seul Skip entre mars et décembre 2022...
- 4) sur l'ensemble des 162 projets co-financés par *Esch2022* dans le territoire, 100 se sont déroulés au moins en partie à Esch (soit 62% des projets).
- 5) les *Nuits de la culture* ont réuni un public de plus de 50 000 personnes, 350 structures participantes soit environ 3.000 personnes et 2059 Grands Rêveurs.
- 6) on note enfin une diversification des offres : même si la musique constitue toujours une grande partie de l'offre culturelle (26% des représentations en 2022), elle représentait 65% de l'offre en 2012. Ce sont surtout les manifestations d'arts visuels (presque 33% des manifestations) et les activités socioculturelles (11% des manifestations) qui prennent de l'importance et renforcent la variété de cette offre.

### **L'image de la Ville s'améliore**

Ce boum du secteur et surtout la présence d'*Esch 2022* a clairement renforcé la visibilité de la ville localement et à l'international. Ainsi, on compte presque 12.000 articles (presse écrite ou en ligne) en 2021 et au premier semestre 2022, portant spécifiquement sur *Esch2022*, dont environ 76% sont estimés positifs<sup>5</sup>.

L'étude « Image » (*Esch2022*, qui sera publiée en 2023<sup>6</sup>) montre également que la Ville est perçue par les Luxembourgeois-es comme « créative », « multiculturelle » et que, pour une majorité de répondant-e-s, son offre culturelle s'est améliorée depuis 2017.

### **La perception de la culture par les Eschois-es semble bonne**

Une grande étude sur les pratiques et loisirs des Eschois-es (habitant ou travaillant à Esch) a été menée en 2021-2022, en collaboration avec Avignon Université. Elle vise à établir un portrait des Eschois-es, en fonction de leurs pratiques et à identifier les populations, les lieux ou les activités qui posent potentiellement problème ou qui sont au contraire des points forts de la vie culturelle de la Ville. Cette étude devra donc nous aider à préciser certaines actions culturelles (quels publics cibler, dans quels quartiers, avec quelles propositions, etc.). Elle nous servira aussi « d'étalon » pour évaluer l'évolution de ces pratiques dans les années à venir.

<sup>4</sup> La comparaison 2012 / 2022 est cependant uniquement *indicative* puisque la récolte des données n'a pas suivi la même procédure.

<sup>5</sup> Ces résultats viennent de la cellule *Impact* de *Esch2022*. Ils seront précisés et complétés en fin d'année pour une publication exhaustive en 2023.

<sup>6</sup> Ces résultats seront viennent de la cellule *Impact* de *Esch2022*. Ils seront précisés et complétés en fin d'année pour une publication exhaustive en 2023.

Cette enquête est en cours d'analyse. *A priori*, elle a eu un peu plus de 900 répondant·e·s, ce qui en fait une enquête unique au Luxembourg et assez exceptionnelle au niveau international. Les quelques résultats présentés ici sont une infime partie de ce qui sortira de cette étude. Les résultats ne sont pas redressés en fonction de l'échantillon et ne sont pas croisés avec d'autres données, mais ils donnent une petite idée de la satisfaction des interrogé·e·s.

D'abord, on observe qu'une majorité des publics s'estime satisfaite de l'offre culturelle eschoise.

Réponse	Pourcentage
<b>Tout à fait</b>	11,01%
<b>Plutôt oui</b>	53,50%
<b>Plutôt non</b>	14,91%
<b>Pas du tout</b>	4,34%
<b>Sans opinion</b>	16,24%
<b>Total général</b>	100,00%

Si l'on additionne les deux premiers résultats (« tout à fait » et « plutôt oui »), un total de 64,52% de personnes se disent satisfaites de l'offre culturelle en 2021 (presque 2/3 de l'échantillon). La suite de l'étude montrera qui est le plus ou le moins satisfait et pourquoi spécifiquement. Mais ce premier résultat, ainsi que le très faible pourcentage de « pas du tout » est très positif.

Ensuite, le niveau d'investissement de la Ville d'Esch dans la culture, mais aussi les loisirs sont perçus comme étant « juste ce qu'il faut » par 41,29% de la population. Seul·e·s 15,96% d'interrogé·e·s le jugent trop important.

Par ailleurs, les premiers résultats d'une vaste étude menée par *Esch2022 Asbl* et la société de sondage d'opinion ILRES montrent un indice de satisfaction élevé des participant·e·s aux événements organisés dans le cadre de *Esch2022*. Près de 80% des visiteur·se·s affirment être satisfait·e·s ou totalement satisfait·e·s par l'événement auquel iels ont assisté. Plus 4 visiteur·se·s sur 10 (41%) affirment même être « totalement satisfait·e·s » par cet événement<sup>7</sup>.

### Une fréquentation en hausse<sup>8</sup>, en baisse et qui repart à la hausse

Enfin, en termes de fréquentation, il est plus difficile d'estimer la situation. Avant la Covid, la plupart des institutions culturelles enregistrait une augmentation constante de leurs fréquentations entre 2016 et 2019 (étude service Culture). On note surtout les performances de fréquentation de la Rockhal (qui est l'institution culturelle la plus fréquentée du Luxembourg), suivies de la fréquentation de la Kulturfabrik (près de 44.000 spectateurs en 2019), mais aussi par exemple une très impressionnante hausse du nombre d'inscrits à la Bibliothèque (on passe de 402 en 2016 à 2.149 en 2019).

La crise de la Covid a évidemment stoppé net ces progressions en 2020 et 2021 (avec beaucoup d'annulations ou de reports), et la fréquentation a eu du mal à repartir, comme partout dans le monde. Évidemment, elle repart à la hausse en cette année particulière pour Esch : pour ne citer qu'un exemple, on compte environ 20.000 visites pour les seules expositions de la Möllerei et de la Massenoire entre janvier et juin 2022 (5.000 visites en moyenne pour chacune des 4 expositions)<sup>9</sup>.

<sup>7</sup> Plus de données ici : <https://www.mynewsdesk.com/fr/esch2022/pressreleases/esch2022-a-mi-chemin-etude-de-satisfaction-3195714>

<sup>8</sup> Notons que, même si ces fréquentations augmentent, ce n'est plus elles que nous devons viser : en effet, c'est bien le déplacement des publics qui crée le plus de gaz à effet de serre (plus que la production ou la diffusion). On ne peut donc pas appeler de nos vœux, une transition sociale et écologique et en même temps, une augmentation continue des fréquentations. Ce que nous viserons donc maintenant, est le maintien de ces fréquentations mais avec une ouverture plus grande de l'offre à *une diversité de personnes*. Nous vérifierons prochainement l'état de la question avec l'étude sur les loisirs et culture (Ville d'Esch / Avignon Université) fin 2022 et avec sa répétition dans 5 ans.

<sup>9</sup> Il n'est pas possible de comparer les résultats de fréquentations de l'étude sur la période 2016-2019 et de l'étude 2021-2022 parce que les méthodes de comptage ne sont pas les mêmes.

## *Annexe 4*

# *Description détaillée de la Mesure Leader 1 : le poste de Research associate en collaboration avec la Ville*

### **Deux mots d'introduction**

Le projet qui suit est une des mesures phares proposées dans le cadre du programme *Esch Ville Leader de l'Agenda 21 de la Culture*, qui milite pour une transition sociale et écologique de la ville par et avec la culture.

La Ville d'Esch-sur-Alzette et l'Université du Luxembourg souhaitent créer, ensemble, le premier poste (au Luxembourg) d'enseignante-chercheuse spécialisée dans les Sciences de la culture. La Ville détachera sa *Chargée d'études et de formations* au sein du *Département de Géographie et d'aménagement du territoire* de l'Université du Luxembourg.

L'enseignante-chercheuse y mènera donc ses études et formations, autour de la connaissance des publics, des technologies et des institutions de la Culture. Elle y instaurera, dans un second temps, un groupe de recherche local puis international, qui permettra de donner plus d'ampleur et de rayonnement à ce travail. Des doctorant·e·s et postdoctorant·e·s seront engagé·e·s pour consolider le travail et former des scientifiques locaux sur le sujet.

Ce nouveau poste nourrit et renforce les stratégies culturelles locales et nationales en termes de production de connaissances et de formation dans le domaine culturel. Héritage d'*Esch2022*, il inscrira la culture dans un développement véritablement durable de la Ville et plus largement, de la société luxembourgeoise.

### **Le contexte : des besoins et une opportunité**

Esch-sur-Alzette est engagée dans un processus de régénération urbaine : d'une petite ville postindustrielle, elle souhaite devenir un pôle culturel et artistique, reconnu aux niveaux local, régional, national et international, pour sa diversité et sa création, en accord avec la transition écologique et sociale. La stratégie culturelle de la ville (*Connexions 2017-2027*) ainsi que la stratégie économique et touristique (*Vision pour un développement économique et touristique axé sur la culture 2020-2030*) font de la culture un élément fondamental de cette transition. Cette place centrale de la culture est par ailleurs confortée tant par le succès d'institutions et d'événements culturels, que par l'installation de l'Université du pays sur son territoire en 2013, par le titre de *Capitale européenne de la culture* qu'elle porte en 2022 et par l'IBA (*Internationale Bauausstellung*) qu'elle accueille entre 2022 et 2032. Par ailleurs, Esch a été *Ville Pilote* (2017-2021) et sera *Ville Leader* (2022-2024) de *l'Agenda 21 de la culture*.

Dans ce contexte et au vu des forts investissements réalisés en ce sens, l'évaluation de l'impact de la culture, la reconnaissance des droits culturels des habitant·e·s et la formation des professionnel·le·s sont des dimensions importantes du développement de la ville par la culture. En outre, les acteur·rice·s de la culture (institutions, responsables politiques, artistes, créatif·ve·s) ont besoin de comprendre comment la culture peut jouer sur le développement de la ville, d'évaluer leurs actions ou de connaître leurs publics afin de prendre des décisions qui soient les plus conscientes, raisonnées et documentées possible. C'est pour ces raisons que le poste de *Chargé d'études et de formations* a été créé au sein de la ville en 2018. Céline Schall réalise et met en place des études et recherches et partage ensuite les connaissances issues de ces dernières lors de formations (sensibilisation et accompagnement) aux acteur·rice·s de la culture eschois·es, dans le sens d'un développement durable de leurs compétences. Une convention de collaboration de recherche a été signée avec Avignon Université (2018-2022) pour soutenir ce travail.

À l'heure actuelle, le travail d'études a généré (et va générer encore) des données inédites sur les publics eschois de la culture, qui servent de fondations à la prise de décisions ainsi qu'à l'élaboration de projets (comme celui du Bâtiment 4 par exemple). Les premières formations du pays sur l'ingénierie de la culture sont également régulièrement suivies par les professionnel·le·s eschois·es, qui peuvent aussi être accompagné·e·s dans des projets d'études ou d'élaboration de projets d'institutions. Enfin, le Conseil de gouvernance culturelle de la ville a été constitué et est consulté régulièrement pour une gouvernance plus participative. Ce travail a été salué par l'autoévaluation de *l'Agenda 21 de la culture* en 2021.

Néanmoins, la chargée d'études et de formations manque de personnel formé pour renforcer le travail et le travail réalisé est toujours suspecté d'un manque d'indépendance et donc, il manque de reconnaissance internationale. Par ailleurs, elle va hériter de très nombreuses données qui sont ou seront produites via les études et évaluations menées par *Esch2022* et il ne lui sera pas possible de les exploiter seule. Or, évaluer l'impact à long terme de la *Capitale Européenne de la Culture* est un travail rarement entrepris et pourtant absolument crucial si l'on souhaite élaborer des enseignements de ces investissements considérables et si l'on souhaite en tirer profit. Un travail ancré à l'Université et le renfort d'une équipe de recherche serait donc, à ce stade, indispensable pour exploiter ces pistes de recherche et ces données. La formation d'une équipe locale (plutôt qu'Avignonnaise), qui connaîtrait bien le terrain et ses spécificités, irait également dans le sens de la professionnalisation durable du secteur culturel, voulue par le *Kulturentwécklungsplang 2018-2028 (KEP)* du Ministère de la Culture.

Il semble donc opportun de faire appel à l'expertise de l'Université du Luxembourg pour développer ce travail. En effet, l'Université est un cadre très pertinent pour développer des programmes de recherche plus ambitieux, avec des chercheur·e·s de tous horizons (disciplines, pays, etc.). Cet ancrage nous permettrait de développer, *dans un second temps*, un groupe de travail<sup>10</sup>, de demander des financements européens et d'être soutenu par une équipe plus étoffée (avec des doctorant·e·s et postdoctorant·e·s notamment).

En ancrant ce travail sur la culture au sein de l'Université, la Ville :

- poursuit, amplifie et donne plus d'autonomie au travail de recherche-action<sup>11</sup> sur la culture mené par la Ville depuis 2018 : évaluer des dispositifs et des événements locaux, connaître les publics, comprendre leur expérience, tester de nouvelles technologies, estimer les impacts à long terme d'*Esch2022*... Ces connaissances permettront ensuite de nourrir la politique culturelle de la Ville et de ses institutions, mettre en place des dispositifs inédits, ou encore éviter certains investissements peu pertinents ;
- poursuit et amplifie les formations à destination des professionnel·le·s de la culture, en ouvrant éventuellement l'offre de formations aux professionnel·le·s de la Grande Région ou/et aux étudiant·e·s ;
- favorise le lien entre l'enseignement, la recherche et l'application concrète sur le terrain et entre l'Université et la Ville d'Esch (et ses différents services) ;
- développe, au niveau international, l'image de la Ville et de son Université comme des centres reconnus de Culture, via la participation à des séminaires ou des publications et l'organisation de colloques internationaux.

### **Les thèmes de recherche et de formation à développer**

À long terme, le service Culture souhaite participer à un développement durable de la ville par la culture. Les recherches qui seront menées à l'Université devront donc nourrir la réflexion dans ce sens. Notons qu'à notre connaissance, il n'existe pas encore en Europe, de Groupe de recherche sur le *développement durable de / par la culture*.

Par ailleurs, selon *l'Agenda 21 de la culture*, les villes durables ont besoin d'une approche globale fondée sur la combinaison de différentes perspectives et de différents objectifs. Les études de publics et formations nourrissent plusieurs de ces objectifs et constitueront donc toujours la base de la recherche menée par Céline Schall au sein de l'Université (notamment études de publics). Mais un travail de recherche plus en profondeur sur le thème du développement durable devra être mis en place.

Comme, à l'heure actuelle, l'Université ne dispose ni de programme de recherche sur les institutions, les publics et les formes culturelles, ni de formation en ingénierie de la culture<sup>12</sup>, il est nécessaire d'ancrer ces recherches au

<sup>10</sup> L'enseignante-chercheure constituera et animera un groupe de recherche avec des chercheurs du Département de Géographie mais aussi éventuellement, des chercheur·e·s d'autres instituts de l'Université du Luxembourg, voire (à moyen terme), de l'extérieur (groupe international). Des chercheur·e·s internationaux·ales ou professionnel·le·s du secteur culturel et de l'IBA devront aussi être sollicité·e·s pour constituer un conseil scientifique.

<sup>11</sup> La recherche-action est une démarche et une méthode de recherche scientifique qui visent à mener en parallèle l'acquisition de connaissances scientifiques et des actions concrètes et transformatrices sur le terrain.

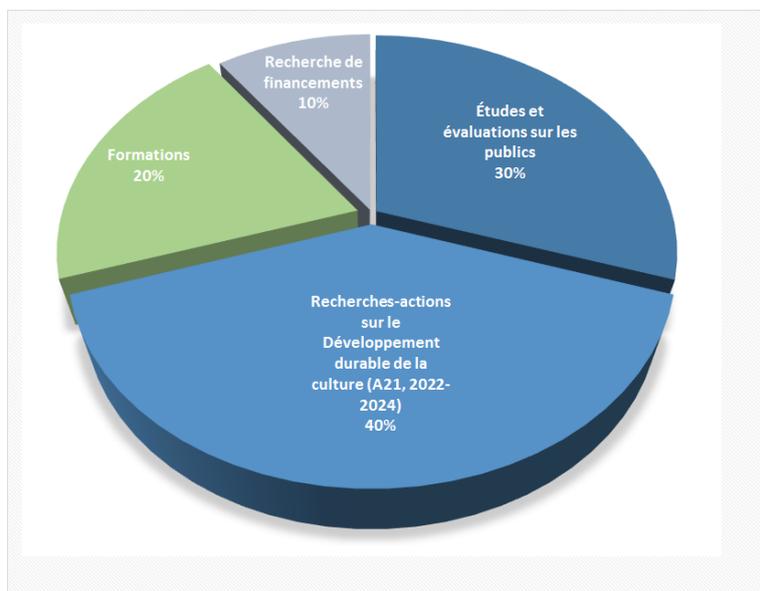
<sup>12</sup> Les recherches menées sur la culture le sont ponctuellement, par des chercheur·e·s isolé·e·s : elles ne sont pas coordonnées et ne font pas l'objet de programmes structurés sur le long terme. Par ailleurs, les liens entre la recherche qui y est menée et la société civile sont

sein d'une équipe capable d'apporter une expertise dans le domaine du développement urbain et qui pourrait trouver une richesse à inclure la culture dans sa réflexion. Le Département de *Géographie et aménagement du territoire* de l'Université du Luxembourg, dirigé par Christian Schulz, a justement développé une connaissance de pointe sur l'aménagement du territoire luxembourgeois et sur la durabilité des villes frontalières. Plus de 50 universitaires y créent et testent des modèles de développement urbain et de régénération urbaine, en explorant l'architecture (et notamment en intégrant l'IBA Esch Belval), les mécanismes de gouvernance, les questions de migration, du sentiment d'appartenance des habitants, la coopération transfrontalière, les processus de restructuration économique ou la cohérence des politiques pour le développement durable. Il n'existe pas d'axe « culture » en son sein mais certain-e-s membres du département travaillent ponctuellement sur la production de dispositifs ou d'œuvres culturelles (Tom Becker, Estelle Evrard, Catherine Jones) et certain-e-s ont également intégré le consortium d'étude sur le développement durable *Luxembourg 2050: prospects for a regenerative city-landscape*. Le professeur Markus Miessen y travaille sur le rôle de l'architecture dans la régénération urbaine (mais il n'étudie pas spécifiquement les politiques et pratiques culturelles dans cette régénération).

Le travail autour des publics de la culture et du développement durable de / par la culture (spécifiquement la gouvernance, la santé et l'environnement) trouve ainsi une place naturelle au sein de cette équipe.

### Les missions de l'enseignante-chercheure

Les missions de l'enseignante-chercheure sont plurielles :



- 1) **Des activités de recherches-actions (70% du temps de travail)** : Comme dit précédemment, il s'agit ici de donner à la ville des éléments de réflexion pour penser sa politique culturelle, tout autant que de contribuer à la réflexion scientifique sur le rôle de la culture dans le développement durable de la Ville. Il s'agit donc de développer une recherche-action, c'est-à-dire des enquêtes, études et recherches tournées vers l'amélioration de situations concrètes du domaine culturel sans toutefois négliger une problématisation plus large. Elle mettra en place et testera également des protocoles d'évaluation collaborative (avec les citoyens). La recherche portera sur les sciences de la culture, c'est-à-dire sur l'étude de l'offre culturelle (politique, gouvernance, gestion, dispositifs, acteurs) et de sa réception (pratiques, publics, participation). Mais il s'agit d'un champ très large, qu'il conviendra de délimiter tous les 3 à 5 ans, en fonction des questionnements en cours de la Ville et de l'Université. Pour 2022-2024, deux pans de recherche sont envisagés :

- **Une meilleure connaissance des préférences et pratiques culturelles des eschois-es.** On dispose de très peu de connaissances concernant les publics (et non publics) de la culture au Luxembourg. Depuis 2018, un programme d'études et recherches favorise une approche croisée et cumulative de

encore tenus et les acteur-ric-e-s de la culture (spécifiquement les responsables politiques) ont encore peu accès aux savoirs qui y sont développés.

connaissances sur les eschois-es et leur rapport à la culture (tirées d'études de publics d'institutions spécifiques, d'études thématiques menées sur plusieurs institutions ou au niveau de la Ville). Ces connaissances sont utiles à l'évaluation des actions que la Ville mène mais aussi à l'élaboration des politiques culturelles et des institutions culturelles de la Ville (qui prennent réellement en compte les profils, pratiques et attentes des publics vis-à-vis de la vie culturelle). Ce travail de fond favorise à la fois les droits culturels de la population (engagement 1 de l'A21 de la culture) et la gouvernance partagée (engagement 9 de l'A21 de la culture). La notion de *participation* sera au cœur de ces recherches. La plupart de ces études s'appuient sur la convention de collaboration de recherche signée avec Avignon Université et sur une collaboration avec la cellule d'étude d'impact d'*Esch2022* pour développer des outils adaptés au territoire.

Pour 2022-2024, plusieurs études doivent être achevées :

- 1) Une étude quantitative en cours sur les temps libres des eschois-es et la place de leurs pratiques culturelles dans ces temps libres (janvier-décembre 2022, par questionnaire, en collaboration avec Avignon Université).
- 2) Une étude qualitative en cours sur la notion de *participation citoyenne* dans les tiers-lieux culturels de la région Sud du Luxembourg (octobre 2021-juin 2022, entretiens / observations, avec Avignon Université / Œuvre Nationale de Secours Grande Duchesse Charlotte / *Esch2022*).
- 3) Une étude quantitative et qualitative en cours sur la participation citoyenne au sein des *Grands Rêveurs* (février 2022-février 2023, par entretien et questionnaire).
- 4) Une étude quantitative en cours de la sociodémographie des publics du Théâtre d'Esch (octobre 2021-juin 2022, par questionnaire).
- 5) Le suivi des études de publics menées par la KulturFabrik (2022, entretiens et questionnaires, Avignon Université).

L'enseignante-chercheure garde la responsabilité de ces études, veille à leur aboutissement et assure leur diffusion auprès des publics, des institutions culturelles, des politiques et de la communauté scientifique.

Le terrain de recherche privilégié de l'enseignante-chercheure restera la ville d'Esch, même si on n'exclut pas une exploration d'autres terrains à des fins comparatives ou exploratoires. Le travail du groupe devra reposer sur d'autres terrains – ce qui viendra enrichir la perspective purement eschoise.

Études et évaluations sur les publics (30% du temps de travail)	
Ressources nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville d'Esch : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenariat avec les services municipaux et institutions culturelles (diffusion des études, facilitation du déroulement des recherches)</li> <li>• Budget Ville pour des études spécifiques</li> <li>• (les budgets de conception des études 2022 ont déjà été engagés et payés en 2021)</li> </ul> </li> <li>• Université : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui des Research Facilitators et plus largement du personnel administratif (Communication...)</li> <li>• Budget administratif (bureau, livres, ressource informatique) et budget voyages (conférences)</li> </ul> </li> <li>• Partenaires à déterminer : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget pour des projets spécifiques (nouvelles études de publics pour des institutions par ex.)</li> </ul> </li> </ul>
Outputs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudes et Rapports d'études (publics du théâtre, temps libres des eschois.es, participation dans les tiers lieux, participation des Grands rêveurs, études d'impact 2022 avec Esch2022)</li> <li>• Articles scientifiques et conférences</li> <li>• Diffusion des résultats auprès des institutions à des vues de formation et d'accompagnement</li> </ul>
Outcomes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de connaissances scientifiques inédites au Luxembourg</li> <li>• Conseils pour de meilleures décisions, orientations nouvelles pour les publics à destination des politiques, des institutions, des acteurs.rice.s de la culture à Esch</li> <li>• Possibilité de faire du conseil pour les futures capitales européennes de la culture</li> <li>• Développement de nouvelles techniques d'enquêtes (ex. : citoyens-chercheurs)</li> </ul>
Impacts	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Progression de la recherche sur les publics de la culture (encore quasiment inexistante au Luxembourg)</li> <li>• Meilleure prise en compte des citoyens dans la gouvernance culturelle, et donc, progression de la démocratie culturelle de la ville</li> <li>• Des institutions plus proches de leurs publics et plus en mesure de les prendre en compte dans leur programme</li> <li>• Amélioration de l'image de la ville, de l'université et même du Luxembourg (articles, communication, etc.)</li> <li>• Formation des chercheu.se.s (doc et postdoc) aux méthodes de recherche sur les publics de la culture</li> <li>• Utilisation au long terme des données recueillies par <i>Esch2022</i> après 2022 (héritage assez rare dans les Capitales européennes de la Culture)</li> </ul>

- **Trois thèmes spécifiques seront explorés entre 2022 et 2024 : gouvernance, écologie, santé.** L'A21 de la Culture a mis en évidence neuf domaines d'action<sup>13</sup>. En tant que *Ville Leader de l'Agenda 21 de la culture* entre 2022 et 2024, le service Culture a choisi de travailler sur trois de ces neuf engagements spécifiques, dont l'autoévaluation de la Ville en 2021 a mis en évidence l'urgence :
  - 1) la culture et l'environnement (engagement 4) : il s'agit de construire une réflexion sur une culture respectueuse de l'environnement, dans le sens défini par les engagements écologiques de la Ville (Pacte Climat 75%, Fair Trade Town, etc.) ;
  - 2) la culture, la santé et l'inclusion (engagement 6) : il s'agit ici essentiellement de réagir au contexte mondial de pandémie et de guerre en élaborant les conditions d'un accès à la culture pour tou-te-s, y compris les personnes isolées, psychologiquement déstabilisées, malades ou en situation de handicap ;
  - 3) et enfin la gouvernance culturelle (engagement 9), qui doit favoriser la participation des habitants, le débat public et la prise de décisions communes.

Un ouvrage collectif, des journées d'études, un colloque international pourront être les résultats visibles de ce groupe de recherche. On pourrait également développer une scène de recherche<sup>14</sup> à plus

<sup>13</sup> Ces engagements sont : 1. Les droits culturels 2. Le patrimoine, la diversité et la créativité 3. La culture et l'éducation 4. La culture et l'environnement 5. La culture et l'économie 6. La culture, l'équité et l'inclusion sociale 7. La culture, la planification urbaine et l'espace public 8. La culture, l'information et le savoir 9. La gouvernance culturelle.

<sup>14</sup> Il s'agit d'un dispositif fait pour provoquer des rencontres entre arts et sciences, pratique culturelle et recherche, publics et créateurs. Elle est appelée à devenir un lieu de référence pour la recherche et pour les pratiques culturelles. Une scène de recherche accueille des résidences d'artistes (résidences de création), un programme des rencontres et débats, un programme de recherches sur ces rencontres, des appels à projets ouverts aux personnels de l'université au sens large et une programmation culturelle ouverte au grand public.

long terme (à partir de 2025), en partenariat avec *Espace Cultures*, des académiques, des professionnel·le·s du secteur culturel, des artistes, etc.

Recherches-actions sur la transition et la culture (2022-2024) (40% du temps de travail)	
Ressources nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville d'Esch :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenariat avec les services municipaux et institutions culturelles (diffusion des recherches, facilitation du déroulement des études)</li> <li>• Budget Ville pour des études spécifiques</li> </ul> </li> <li>• Université :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui des Research Facilitators et plus largement du personnel administratif (Communication...)</li> <li>• Budget voyages (conférences), livres, ressource informatique</li> </ul> </li> <li>• Partenaires à déterminer :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget pour des projets spécifiques (conférences internationales sur la transition ; recherches spécifiques sur un dispositif ; etc.)</li> </ul> </li> </ul>
Outputs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe de recherche international sur le sujet (à priori le premier en Europe)</li> <li>• Etudes et Rapports d'études (trois axes : culture et santé, culture et environnement, culture et gouvernance)</li> <li>• Articles scientifiques et conférences sur ces sujets ainsi qu'un ouvrage collectif et une conférence internationale</li> <li>• Partage des résultats avec les institutions locales à des vues de formation, d'accompagnement et de construction collective des connaissances</li> <li>• Différents projets visibles dans la société civile, en partenariat avec le CG Culture de la Ville (à définir : par ex., un festival ou une conférence internationale sur la culture et la transition ; etc.)</li> <li>• Eventuellement, une scène de recherche pour expérimenter une culture « durable » (2023, à définir)</li> </ul>
Outcomes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de nouvelles connaissances scientifiques : la recherche sur le rôle de la culture dans la transition progresse</li> <li>• Conseils pour de meilleures décisions, orientations nouvelles pour les publics à destination des politiques, des institutions, des acteur.rice.s de la culture de la Ville</li> <li>• Possibilité de faire du conseil pour des villes luxembourgeoises ou étrangères</li> </ul>
Impacts	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement d'une expertise unique du Luxembourg dans le domaine</li> <li>• Etablissement des bases théoriques pour une culture « durable » ou en transition</li> <li>• Meilleure sensibilisation des institutions et acteur.rice.s culturel.le.s</li> </ul>

## 2) Des activités de transferts de connaissances (20% du temps de travail). L'enseignante-chercheure :

- continuera à développer la formation des acteur.rice.s culturel.le.s eschois-es (10 par an) ;
- ouvrira ces formations aux acteurs de la Grande Région ;
- ainsi qu'aux étudiant-e-s désireux-ses de travailler dans le secteur culturel, en option (en fonction des besoins du Département) ;
- pourrait mettre en place, à moyen terme, une offre de conseil en ingénierie pour les futures *Capitales européennes de la culture* ou pour les institutions souhaitant développer une compétence spécifique (vision stratégique, prise en compte des publics, etc.). Cette activité pourrait aussi permettre de financer des recherches.

Formations (20% du temps de travail)	
Ressources nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville d'Esch : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenariat avec les services municipaux et institutions culturelles (diffusion des formations, facilitation)</li> <li>• Budget pour des commandes spécifiques de formations</li> </ul> </li> <li>• Université : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui du personnel administratif (Communication...)</li> <li>• Salles de cours</li> <li>• Budget livres, ressource informatique</li> </ul> </li> </ul>
Outputs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sessions de formation professionnelle en ingénierie culturelle pour les institutions et associations eschoises</li> <li>• Sessions de formation initiale en ingénierie culturelle pour les Licences et Masters du département</li> <li>• Eventuellement, ouverture des formations professionnelles aux professionnel.le.s de la Grande Région (à discuter)</li> <li>• Eventuellement, ouverture de formations internationales sur la culture en partenariat avec d'autres Universités (à discuter)</li> </ul>
Outcomes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des professionnel.le.s encore mieux formé.e.s et averti.e.s des innovations dans le domaine</li> <li>• Des étudiant.e.s formé.e.s à l'ingénierie de la culture, prêt.e.s à occuper des postes en communication et administration de le secteur culturel luxembourgeois</li> <li>• L'appui de stagiaires locaux.les pour les institutions et à terme, des recrues locales</li> </ul>
Impacts	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accentuation de la professionnalisation du secteur</li> <li>• Meilleure visibilité de la ville, de l'université et même du Luxembourg</li> </ul>

**3) La recherche de financements (10% du temps de travail) :** l'enseignante-chercheure sera aussi chargée de chercher des financements complémentaires (FNR, projets Interreg, projets européens) pour pérenniser la recherche dans le domaine et engager des doctorants ou post-doctorants sur le sujet. Les financements complémentaires contribueront à l'organisation de colloques et de journées d'études (locaux et internationaux).

Recherche de financements (10% du temps de travail)	
Ressources nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville d'Esch : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lettre de soutien / partenariat pour appuyer les projets</li> </ul> </li> <li>• Université : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui des Research Facilitators et plus largement du personnel administratif de l'Uni</li> <li>• Concours scientifique de chercheur.se.s de l'Université pour le montage de projets</li> </ul> </li> </ul>
Outputs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Constitution d'une équipe de recherche / réponses à appels d'offres</li> <li>• Montage de projets avec les chercheur.e.s du groupe de recherche</li> </ul>
Outcomes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obtention de budgets pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>• financer les recherches (déplacements, livres, frais divers)</li> <li>• financer des doctorant.e.s et post-doctorant.e.s pour travailler sur les recherches et atteindre des objectifs plus ambitieux</li> </ul> </li> </ul>
Impacts	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleure visibilité de la ville, de l'Université et même du Luxembourg (financements compétitifs, projets européens, conférences internationales et articles scientifiques)</li> <li>• Plusieurs personnes contribuent à enrichir les recherches en cours sur la Ville</li> <li>• Formation des chercheur.e.s (doc et postdoc) à la recherche sur la culture, grâce à ces financements</li> <li>• Etablissement de relations avec de nouveaux partenaires européens, également profitable pour les institutions culturelles eschoises</li> </ul>

À travers ces activités, l'enseignante-chercheure favorisera le développement d'échanges et de réflexions autour de la culture (institutions, dispositifs, publics) entre ses partenaires locaux. Le travail avec le Conseil de Gouvernance de la culture de la ville<sup>15</sup> (réunion régulières, groupes de travail sur certains points) sera poursuivi, mais en développant un regard analytique sur la gouvernance (pour nourrir l'axe de recherche sur la gouvernance culturelle durable). Elle renforcera également les relations et échanges avec des réseaux internationaux comme l'Agenda 21 de la culture, les anciennes *Capitales européennes de la Culture*, de nouveaux financeurs (Ministères, organisations internationales) et des réseaux internationaux de recherche et de formation, dans une perspective de développement de l'image de la Ville et de l'Université dans le monde.

---

<sup>15</sup> Le Conseil de Gouvernance culturelle de la Ville est constitué par les responsables des associations et institutions culturelles de la Ville. Il définit et applique un mode de gestion des politiques culturelles de la Ville, collaboratif et respectueux du pluralisme des opinions de tous les acteur-ric-e-s qui font la culture à Esch.



## Motion

Le conseil communal de la Ville d'Esch-Alzette

- considérant la 'Charte de déontologie pour les structures culturelles' établie par le ministère de la Culture en concert avec les acteurs culturels du Luxembourg et visant toutes les structures culturelles bénéficiant d'une dotation budgétaire du ministère de la Culture ou qui ont signé une convention avec le ministère de la Culture (<https://mc.gouvernement.lu/fr/publications/rapport-etude-analyse/charte-deontologie-structures-culturelles/charte-deontologie-structures-culturelles.html>) ;
- considérant que jusqu'aujourd'hui (12 octobre 2022) 45 institutions et associations culturelles ont signé cette charte, dont seulement deux associations eschoises (Kulturfabrik et Independent Little Lies) (<https://mc.gouvernement.lu/fr/dossiers/2022/charte-de-deontologie-pour-les-structures-culturelles.html>) ;
- considérant la lettre circulaire aux structures culturelles du ministère de la Culture du 14 juin 2022, qui fixe la date limite pour la signature de la prédite charte au 15 octobre 2022 ;
- adhérant aux principes et valeurs énoncées dans cette 'Charte' ;
- soutenant l'objectif 12 de la 'feuille de route' Connexions II ;

Invite le collège des Bourgmestre et Echevins

- à intervenir sans délai auprès des institutions culturelles communales en vue de la signature de la charte de déontologie ;
- à intervenir sans délai auprès des associations culturelles eschoises bénéficiant d'un financement communal en les invitant à signer la charte de déontologie ;



## **CONTRAT DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE ESCH-SUR-ALZETTE ET L'ASSOCIATION MONDIALE CITÉS ET GOUVERNEMENTS LOCAUX UNIS (CGLU)**

### **ENTRE :**

**L'Administration Communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette**, N° d'identité national 0000 5132 045, établie à L — 4138 ESCH-SUR-ALZETTE, Place de l'Hôtel de Ville, représentée par son Collège des Bourgmestre et Echevins actuellement en fonction, à savoir :

Monsieur Georges MISCHO, bourgmestre,  
Monsieur Martin KOX, échevin,  
Monsieur André ZWALLY, échevin,  
Monsieur Pim KNAFF, échevin,  
Monsieur Christian WEIS, échevin,

Dénommée ci-après « **LA VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE** »;

### **ET**

**L'Organisation mondiale de Cités et Gouvernements Locaux Unis (« CGLU »)** n° de TVA espagnol G-63327696, dont le siège social est situé à Carrer Avinyó 15, Barcelone, 08002, Espagne et représentée aux fins de la présente par :

Mme. Emilia SAIZ CARRANCEDO, Secrétaire général de la CGLU, en vertu de la procuration n°266 convenue le 26 janvier 2018 à l'étude du notaire Mr. Manuel Piquer Belloch ;

Dénommée ci-après « **CGLU** »

### **PREAMBULE**

Considérant que :

1. **LA VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE** vise, dans le cadre de ses objectifs de développement, à consolider une politique culturelle en se fondant sur les principes de l'Agenda21 de la Culture (2004) et les engagements de Culture21 Actions (2015) de CGLU.
2. Au cours des dernières années, de nombreuses villes ont pris davantage conscience de l'importance des politiques culturelles pour le développement durable local, que ce soit en ce qui concerne les aspects intrinsèques de la culture qui jouent un rôle essentiel dans le bien-être et dans l'exercice des droits humains ou au sujet de la contribution potentielle de la participation et des ressources culturelles dans la durabilité sociale économique et environnementale. Les villes durables ont besoin d'une approche intégrale fondée sur la combinaison de différentes perspectives et de différents objectifs, ainsi que sur la coopération entre agents publics, privés et de la société civile.
3. **CGLU** est la plus grande association mondiale de villes et celle qui a le plus d'influence auprès des Nations Unies. Depuis 2004, CGLU a développé un important programme culturel, fondé sur l'Agenda21 de la Culture (approuvée à Barcelone en 2004), la Position politique « *La culture : quatrième pilier du développement durable* » (adoptée à Mexico en 2010) et le Guide « *Culture 21 Actions* » (approuvé à Bilbao en 2015).

Les activités de CGLU dans le domaine de la culture sont menées par une Commission impliquant des villes (dont le Conseil inclut Lisbonne, Buenos Aires, Mexico, Barcelone, Rome, Jeju, Bilbao, Bogota et Porto Alegre) et coordonnées par le Secrétariat mondial de CGLU, dont la base se trouve à Barcelone. La mission de la Commission culture, approuvée à Mexico (2010) et étendue à Rabat (2013), Bogotá (2016) et Durban (2019) est de « *promouvoir la culture en tant que quatrième pilier du développement durable à travers la dissémination internationale et la mise en œuvre locale de l'Agenda 21 de la culture* ».

4. « *Culture 21 : Actions* », approuvé à Bilbao en mars 2015 lors du premier Sommet de CGLU de la Culture, est un guide cohérent avec les Objectifs de Développement Durable (approuvés par les Nations Unies en septembre 2015), et avec le Nouvel Agenda urbain (approuvé par les Nations Unies lors de la conférence Habitat en octobre 2016). Néanmoins, il va au-delà de ces documents : « *Culture 21 Actions* » est un manuel complet qui apporte cohérence, clarté, capacité et agence au rôle de la culture dans les villes durables.
5. En se fondant sur « *Culture21 : Actions* », la Commission Culture de CGLU a désormais lancé les [programmes de Villes Pilote et des Villes Leader](#), avec l'objectif de soutenir, respectivement (a) les villes qui s'intéressent à connaître les liens entre les politiques culturelles et les défis du développement durable, et (b) les villes plus expérimentées et avancées par des activités dans les domaines du leadership, du plaidoyer, de la communication, de l'apprentissage et de la coopération.
6. LA VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE a participé au programme de Villes Pilotes entre 2017 et 2021. Ce programme a permis à la Ville d'avoir une connaissance approfondie des liens que relationnent les politiques culturelles et le développement durable. Le programme de Villes Pilote s'est développé en parallèle à l'adoption de la première stratégie culturelle d'une ville luxembourgeoise [*Connexions 2017-2027*], à l'obtention du label Capitale européenne de la Culture (fin 2017) et les préparatifs pour la Capitale Européenne de la Culture pour 2022. Dans le programme Ville Pilote de l'Agenda21 de la Culture, LA VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE a mis en place une autoévaluation (2017), puis 4 mesures pilotes, deux visites de villes paires (Namur et Lyon), une visite virtuelle des villes paires en tant qu'hôte (2020), et une autoévaluation finale (2021). Les résultats du programme Villes Pilote ont été publiés dans [la page vouée à Esch-sur-Alzette dans le site de la Commission Culture de CGLU](#). À la fin de l'évaluation finale, la Commission Culture de CGLU a invité la VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE à participer au programme de Villes Leader.
7. Les Villes Leader sont des villes dotées d'expérience dans la mise en œuvre de l'Agenda21 de la culture et détenant une expérience conceptuelle et pratique solide sur la place de la culture dans les villes durables. En conséquence, ces villes deviennent des leaders de la mise en œuvre de l'Agenda21 de la culture et des activités de plaidoyer de la Commission culture.
8. Les Villes Leader reçoivent un soutien annuel de la part du Secrétariat de la Commission culture dans les domaines suivants : « *Leadership et Plaidoyer* », « *Communication* » et « *Coopération et Apprentissage* ». Les modes spécifiques d'assistance et de soutien fournis à chacune des villes sont élaborés sur la base de consultations entre la Ville et le Secrétariat de la Commission, dans la mesure où l'objectif du programme Villes Leader est d'adapter les services aux besoins et à la demande.

9. La participation au programme Villes Leader 2022-2025 supposera une étroite collaboration, pour une durée de 36 mois, entre la ville participante et la Commission Culture de CGLU.

Au vu de ce qui précède, les parties expriment leur intention de signer un contrat de partenariat, composé des articles suivants :

#### **ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT DE PARTENARIAT**

L'objet de ce contrat est la collaboration entre la Commission Culture de CGLU et LA VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE, en vue de mettre en œuvre le « *Programme Villes Leader* » entre juin 2022 et juin 2025 (trois ans).

#### **ARTICLE 2 : OBJECTIFS**

Les objectifs du « *Programme Villes Leader 2022-2025* » sont les suivants :

- ▶ **Un programme de travail annuel axé sur 3 (trois) sujets** : « *Gouvernance de la culture* », « *Culture et environnement* » et « *Culture, créativité et santé* ».
- ▶ **Un rapport annuel comportant des recommandations de suivi**, élaboré par la/les personne/s experte/s externe/s, en tenant compte de l'évaluation du programme de travail et d'autres réflexions dérivées de « *Culture21 Actions* » et des activités de la Commission culture de CGLU.
- ▶ **Une prise de conscience partagée** entre les acteurs publics, privés, de la société civile ainsi que les citoyens en général sur les liens entre la culture et le développement durable au niveau local.
- ▶ **Une plus grande capacité de travail en réseau au niveau régional et international** grâce à la participation à au moins deux activités internationales au cours du programme.
- ▶ **L'appartenance au réseau de « Villes Leader » de la Commission Culture de CGLU**, avec de nouvelles occasions de participer à des activités internationales d'apprentissage entre égaux.

Le document explicatif du programme « *Villes Leader* » ainsi que le document relatif aux conditions économiques et logistiques de participation audit programme pour l'année 2022 à 2025 seront annexés à la présente Convention.

#### **ARTICLE 3 : DUREE**

##### **3.1. Durée**

La présente Convention est conclue à partir de la date de la signature de la présente jusqu'au 25 avril 2025, sauf résiliation par l'une des Parties dûment notifiée conformément aux dispositions de l'article 3.2. de la présente Convention.

##### **3.2. Résiliation anticipée**

Les Parties sont habilitées à résilier la présente Convention avec effet immédiat dans les cas suivants :

- a) Lorsque l'autre partie se rend responsable d'un manquement matériel à l'un quelconque des termes ou conditions de la présente Convention, lequel manquement n'aura pas été rectifié endéans trente (30) jours suivant mise en demeure de ce faire ;

- b) Lorsqu'une partie, selon le cas, prend acte d'activités ou de transactions généralement quelconques dans le chef de l'autre partie qui seraient illégales ou supposées être illégales, la présente Convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre partie.

#### ARTICLE 4 : PRIORITES ET PHASES

Les priorités du Programme Villes Leader 2022-2025 à Esch-sur-Alzette sont une continuation logique et cohérente des résultats du programme Villes Pilote, exprimées par les participants dans l'évaluation finale, inclus dans le rapport signé par l'experte Catherine Cullen ainsi que l'article final écrit par la municipalité annexés à la présente convention.

Les sujets prioritaires sont la:

- **Gouvernance de la culture** : évaluer les actions mises en place entre 2018 et 2022, étendre le Conseil de Gouvernance Culturel en l'ouvrant aux représentants des autres dimensions du développement durable et étendre la gouvernance aux citoyen-ne-s ;
- **Culture et environnement** : décarbonner la culture eschoise, former et sensibiliser les acteurs et les publics aux enjeux de la transition social et environnementale, faire de la culture un moyen pour travailler sur les valeurs de la transition ;
- **Culture, créativité et santé** : favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicaps dans le secteur culturel, soigner le bien-être des eschois-es, améliorer la santé mentale et physique des eschois-es par la culture.

La mise en œuvre du projet implique 3 (trois) phases:

- **Phase n°1, juin-août 2022** : tracé du programme de travail, avec des documents spécifiques sur chacune des trois priorités, avec attention spécial au *legacy* de la Capitale Européenne de la Culture dans les trois priorités.
- **Phase n°2, août 2022-décembre 2024** : mise en œuvre du programme de travail, avec des mesures pilote dans chacune des trois priorités ; activités d'apprentissage entre pairs (visites à projets et webinaires).
- **Phase n°3, janvier-juin 2025** : continuation du programme de travail, activités de suivi et d'évaluation, conférence, évaluation et rapport finaux.

Un calendrier précisant ces activités sera convenu entre CGLU et LA VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE au plus tard 30 (trente) jours suivant la signature du présent contrat de partenariat.

#### ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DE LA VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE

##### 5.1. Obligations générales

- (a) LA VILLE ESCH-SUR-ALZETTE fournira, entre 2022 et 2025 un montant maximum de **59.375,00 EUR** (cinquante-neuf mille trois cents soixante quinze euros) à CGLU afin de financer le « Programme Villes Leader 2022-2025 ». Ce montant se base sur le budget joint dans l'annexe 3.
- (b) LA VILLE ESCH-SUR-ALZETTE désignera une personne responsable locale du projet, au plus tard dans les 30 (trente) jours suivant la signature du présent contrat. Cette personne deviendra « le point focal local » du projet.
- (c) LA VILLE ESCH-SUR-ALZETTE impliquera, au cours du projet, aux côtés du point focal local, une équipe comprenant des représentant(e)s du gouvernement local et de la société civile, avec un groupe réduit de 4 à 5 « interlocuteur/ice(s) locaux/les ».
- (d) LA VILLE ESCH-SUR-ALZETTE et CGLU produiront conjointement au moins 3 (trois) bonnes pratiques (environ 4 (quatre) pages chacune), fondées sur les 3 (trois) priorités et les mesures pilotes respectives qui seront mises en œuvre.

- (e) LA VILLE ESCH-SUR-ALZETTE produira un article final de Programme, comme témoin de leadership, qui sera disseminé dans les réseaux de CGLU.
- (f) LA VILLE ESCH-SUR-ALZETTE produira, ou appuiera la production, d'au moins **3 (trois)** brèves vidéos, en lien avec la mise en œuvre du programme. De même, la VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE produira au moins **3 (trois)** communiqués de presse tout au long de sa participation au programme.
- (g) LA VILLE ESCH-SUR-ALZETTE garantira la visibilité du « *Programme Villes Leader 2022-2025 à ESCH-SUR-ALZETTE* », à travers ses propres réseaux de communication, mais aussi des différents matériaux produits tout au long du programme ou fournis par CGLU à cette fin.

### 5.2. Paiement

La VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE effectuera un paiement de **59.375,00 EUR** (*cinquante-neuf mille trois cents soixante quinze euros*) en **3 (trois)** versements à CGLU, un pour chaque année de la mise en œuvre, dont les montants sont répartis de la façon suivante :

- (a) **18.500,00 EUR** (*dix-huit mille cinq cents euros*). Ce versement devra être réglé au plus tard dans les 30 jours suivant la signature du présent contrat ;
- (b) **21.775,00 EUR** (*vingt et un mille sept cents soixante quinze euros*), au plus tard dans les 11 mois suivant la signature du présent contrat ; et
- (c) **19.100,00 EUR** (*dix-neuf mille cent euros*), à régler au plus tard dans les 20 mois suivant la signature du présent contrat.

### **ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DE CGLU**

La Commission Culture de CGLU s'engage à honorer les obligations suivantes dans le cadre du « *Programme Villes Leader 2022-2025 à ESCH-SUR-ALZETTE* » :

- (a) Coordination générale.
- (b) Paiement des honoraires de(s) l'expert/e(s) impliqué/e(s) dans le programme.
- (c) Participation de CGLU à la conférence finale du Programme.
- (d) Identification des autres Villes qui pourront participer aux activités d'apprentissage entre pairs.
- (e) Soutien à la mise en marche des éléments « d », « e » et « f », décrits à l'article 4 du présent contrat.
- (f) Élaboration des documents suivants :
  - (1) Programme de travail avec des chapitres sur chacune des trois priorités ;
  - (2) Analyse finale, connue sous le nom de « *Rapport final* » (environ 20 pages). L'expert(e) désigné(e) par CGLU sera chargé(e) de la rédaction de ces documents, dont la révision sera effectuée par CGLU et LA VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE.
- (g) Traduction en anglais, en français et en espagnol (le cas échéant) des documents de diffusion publique, créés au cours du Programme :
  - (1) « *Programme de travail* » ;
  - (2) « *Rapport final* » ;
  - (3) « *Trois bonnes pratiques* » ;
  - (4) « *Rapport des échanges entre pairs* » ; et
  - (5) « *Article final rédigé par LA VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE* ».
- (h) Communication : création d'un logo ; format commun des documents de diffusion publique et du rapport final ; création d'une page dédiée à ESCH-SUR-ALZETTE sur le site [www.agenda21culture.net](http://www.agenda21culture.net) ; publication de posts sur le programme Villes Pilotes sur les réseaux sociaux.



- (i) Prise en charge des frais de déplacement, d'hébergement et de séjour des expert(e)s impliqué(e)s et du/de la représentant(e) de CGLU.

#### **ARTICLE 7 : PUBLICITE ET LOGOS**

CGLU s'engage à fournir un logo exclusif incarnant la participation de LA VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE au Programme Villes Leader 2022-2025 de la Commission Culture de CGLU.

LA VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE s'engage à utiliser ce logo dans toutes ses activités de communications publiques menées dans le cadre dudit Programme.

#### **ARTICLE 8 : FORCE MAJEURE**

Les Parties sont tenues de remplir leurs obligations, sous réserve d'un cas de force majeure dûment constaté et accepté par les Parties en cause, c'est-à-dire un événement imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté des Parties (p.ex. fait de la nature, guerre, etc.).

Peut être considéré comme un cas de force majeure, une épidémie ou pandémie telle que le virus COVID-19 dans les cas où elle a pour conséquence la prise de mesures dites de lock down, d'interdiction de voyager ou de fermeture des frontières luxembourgeoises, respectivement de fermeture des institutions culturelles.

Si une des parties se prévaut d'un cas de force majeure, elle doit en informer l'autre Partie endéans les 24 heures qui suivent son constat et ce, par courrier recommandé avec accusé de réception.

Au cas où le cas de force majeure est reconnu par les deux Parties, tout ou partie de la Convention sera suspendue d'un commun accord des Parties jusqu'à disparition pure et simple du cas de force majeure

En cas de rigueur, la partie lésée peut demander l'ouverture de négociations de la présente convention. La demande doit être faite par lettre recommandée et être motivée. La demande ne donne pas par elle-même à la partie lésée le droit de suspendre l'exécution de ses obligations.

Faute d'accord entre les parties dans un délai raisonnable, l'une ou l'autre peut saisir le tribunal compétent conformément à l'article 10 ci-dessous.

Le tribunal qui conclut à l'existence d'un cas de rigueur peut, s'il l'estime raisonnable :

- a) mettre fin à la convention à la date et aux conditions qu'il fixe; ou
- b) adapter la convention en vue de rétablir l'équilibre des prestations.



Pour preuve de ce contrat, les parties signent le contrat en double exemplaire, en date et lieu sousmentionnés.

Fait à Barcelone, le 27 Septembre 2022.

**Pour la VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE**

Georges MISCHO, bourgmestre

Martin KOX, échevin

André ZWALLY, échevin

Pim KNAFF, échevin

Christian WEIS, échevin

**POUR CGLU**

Emilia SAIZ CARRANCEDO, secrétaire général



**Annexe 1 : LE DOCUMENT EXPLICATIF OU « TERMES DE RÉFÉRENCE » DU PROGRAMME  
VILLES LEADER**



## **Annexe 2 : CONDITIONS DE LA PARTICIPATION DE ESCH-SUR-ALZETTE AU PROGRAMME VILLES LEADER 2022-2025**

### **COÛTS DE LA PARTICIPATION AU PROGRAMME**

Les frais de participation des Villes Leader au programme sont les suivants :

- Phase 1 : 18.500 euros
- Phase 2 : 21.775 euros
- Phase 3 : 19.100 euros

Ces coûts comprennent l'implication de l'équipe de CGLU en termes de déplacements, hébergement, traductions, communication et rétributions des expert-e-s.

### **FRAIS DIRECTEMENT PAYÉS PAR LA VILLE**

Certaines activités du programme de travail doivent être payées directement par la ville :

- Les frais de déplacements, d'hébergement et de séjour de l'équipe locale lors de la visite à d'autres villes
- Le matériel de travail pour les activités locales
- Si nécessaire et après accord : assistance de professionnels embauchés pour d'autres activités

**Annexe 3 : BUDGET DU PROGRAMME VILLES LEADER 2022-2025 À ESCH-SUR-ALZETTE**

<b>VILLES LEADER 2022-2025 À ESCH-SUR-ALZETTE</b>		
<b>Phase correspondante</b>	<b>Financement</b>	<b>Budget (en Euros)</b>
<b>Phase n°1, juin-août 2022</b> : tracé du programme de travail, avec des documents spécifiques sur chacune des trois priorités, avec attention spécial au <i>legacy</i> de E22 dans les trois priorités.	<b>Année 1</b> : Frais de coordination générale pour l'Année 1, comprenant la coordination générale du programme, la traduction des documents initiaux, la communication et la création d'une page dédiée sur le site Web.	18.500
<b>Phase n°2, août 2022-décembre 2024</b> : mise en œuvre du programme de travail, avec des mesures pilote dans chacune des trois priorités ; activités d'apprentissage entre pairs (visites à projets et webinaires).	<b>Année 2</b> : Frais de <b>coordination générale</b> pour l'Année 2, liés à la participation à plusieurs activités internationales et comprenant la traduction de documents, les activités de communication et la maintenance de la page dédiée sur le site Web	21.775
	<b>Année 3</b> : Frais de <b>coordination générale</b> pour l'Année 3, liés à la préparation de la conférence finale et à la diffusion et apprentissage à l'échelle internationale du programme au sein de CGLU et lors des discussions mondiales sur la culture et le développement durable. Les frais liés à la traduction des documents finaux, à la communication et à la maintenance de la page dédiée sur le site Web sont également inclus.	19.100
	<b>Phase n°3, janvier-juin 2025</b> : continuation du programme de travail, activités de suivi et d'évaluation, conférence, évaluation et rapport finaux.	
		<b>Total : 59.375</b>

## **AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE ET LA FONDATION MUSEE NATIONAL DE LA RESISTANCE**

**Entre :**

**L'Administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette**, établie à L-4002 Esch-sur-Alzette, Place de l'Hôtel de Ville, représentée par son collègue des bourgmestre et échevins actuellement en fonction, a savoir :

Monsieur Georges MISCHO, bourgmestre,  
Monsieur Martin KOX, échevin,  
Monsieur Pierre-Marc KNAFF, échevin,  
Monsieur Andre ZWALLY, échevin,  
Monsieur Christian Weis, échevin,

ci-après dénommée « la Ville », d'une part,

**ET**

**La Fondation Musée national de la Résistance**, représentée par son Conseil d'administration actuellement en fonctions, représentée par son Conseil d'Administration actuellement en fonctions et pour les besoins de la présente convention par

Madame Julia KOHL, Vice-Présidente

Dénommée ci-après « la Fondation »,

La Ville et la Fondation sont entrées en relation contractuelle par la conclusion d'une convention cadre, approuvée par le Conseil Communal en date du 6 juillet 2018 et approuvée par le Ministère de l'Intérieur en date du 24 janvier 2019.

Conformément au point *F) Dotation de la Ville, article 1. Dotation*, de la convention précitée, pour l'année budgétaire 2022, la Ville accorde une dotation de **540.000.-€ (cinq cent quarante mille euros)** à la Fondation. Le subside sera payable quinze jours après l'approbation par l'autorité supérieure.

Fait à Esch-sur-Alzette en deux exemplaires, le 20 septembre 2022

**Collège des Bourgmestre et Echevins  
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**



Georges MISCHO, Bourgmestre  
Présidente



Martin KOX, Echevin



Pierre-Marc KNAFF, Echevin



André ZWALLY, Echevin



Christian WEIS, Echevin

**Fondation Musée national de la  
Résistance**



Madame Julia KOHL, Vice-

## **AVENANT À LA CONVENTION DU 11 JUIN 2011 ENTRE LA VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE ET LE ESCHER VOLLEYBALL CLUB ASBL**

Entre :

L'Administration Communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette établie à L-4002 Esch-sur-Alzette, Place de l'Hôtel de Ville, représentée par son Collège des Bourgmestre et Échevins actuellement en fonction, à savoir :

Monsieur Georges Mischo, bourgmestre,  
Monsieur Martin Kox, échevin,  
Monsieur André Zwally, échevin,  
Monsieur Pierre-Marc Knaff, échevin,  
Monsieur Christian Weis, échevin

ci-après dénommée «la Ville» d'une part,

Et

L'association sans but lucratif sportive « Escher Volleyball Club Asbl », établie et ayant son siège à Esch-sur-Alzette, 67, rue Zénon Bernard, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro F2528, représentée par :

Monsieur Steve Faltz, président, et

Monsieur Louis Mores, secrétaire,

ci-après dénommée «Association» d'autre part,

### **Préambule**

En date du 11 juin 2011, la Ville et l'association sont entrées en relation contractuelle par la conclusion d'une convention cadre, approuvée par le Conseil Communal le 17 juin 2011 par laquelle l'administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette met à la disposition de l'Association la somme de 3.000€ (trois mille euros).

### **Modification**

Pour l'année budgétaire 2022, la Ville d'Esch-sur-Alzette s'engage à payer la somme supplémentaire de 7000€ (sept mille euros) pour l'organisation du « Luxembourg Beach Open ».

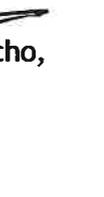
En sus, des 10.000€ (dix mille euros) susmentionnés, la Ville s'engage également à verser la somme de 7000€ (sept mille euros) pour le programme culturel, soit au total 17.000€ (dix-sept mille euros) pour l'année en cours.

Fait à Esch-sur-Alzette en deux exemplaires, le 20 septembre 2022.

**Collège des Bourgmestre et Echevins  
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

  
Monsieur Georges Mischo,  
Bourgmestre

  
Monsieur Martin Kox,  
Échevin

  
Monsieur André Zwally,  
Échevin

  
Monsieur Pierre-Marc Knaff,  
Échevin

  
Monsieur Christian Weis,  
Échevin

**Escher Volleyball Club Asbl**

  
Steve Faltz,  
Président

  
Louis Mores,  
Secrétaire

Pas de documents associés à ce point

**REGLEMENT PORTANT INTRODUCTION D'UNE TAXE SUR LES LOCAUX COMMERCIAUX**  
**ET D'EXPLOITATION INOCCUPES**

Vu les articles 99, 102 et 107 de la Constitution ;

Vu le code civil ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre tous les moyens en œuvre pour induire une redynamisation du centre-ville d'Esch-sur-Alzette et afin d'y éviter une désertification commerciale ;

Considérant qu'un soutien est nécessaire pour les commerçants s'installant au centre-ville, au vu de la création de travail et d'activité et que cela implique ; que les prix des loyers appliqués actuellement sont exponentiels et exorbitants ;

Vu la situation économique actuelle et les difficultés pour les commerces de s'établir au Grand-Duché du Luxembourg ;

Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins, après délibération, le conseil communal décide d'adopter le présent règlement communal

\*\*\*\*

**Article 1<sup>er</sup> Taxe sur les locaux commerciaux et d'exploitation inoccupés**

Il est établi une taxe communale annuelle spécifique sur les locaux commerciaux ou d'exploitation inoccupés, localisés sur le territoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette, et situés dans les immeubles définis sur le plan annexé. Seuls sont concernés les locaux se trouvant au rez-de-chaussée et comportant au moins une vitrine donnant sur le front de rue. Les taxes ainsi collectées seront affectées au projet CLAIRE.

**Article 2 Définition**

2.1. Est considéré comme local commercial ou d'exploitation au sens du présent règlement, tout immeuble destiné à l'exercice d'une activité commerciale, industrielle, artisanale ou professionnelle quelconque, ainsi que les locaux à usage de bureaux et les lieux de dépôt et de stockage.

2.2. L'état d'inoccupation ou de non-exploitation d'un local résulte du fait qu'aucun commerçant, artisan ou professionnel quelconque y est déclaré en tant qu'occupant ou exploitant auprès de l'administration communale, pendant une période de six mois consécutifs.

2.3. Est considérée comme occupation effective, l'exercice d'une activité commerciale, industrielle, artisanale ou professionnelle de manière permanente et habituelle. Le caractère permanent ou habituel est déterminé par sa constance, répétitivité et/ ou régularité.

Sont par exemple considérés comme étant une occupation effective, une activité ouverte au public de manière hebdomadaire, avec des horaires d'ouverture régulières et sur plusieurs jours par semaine.

### **Article 3. Débiteur de la taxe**

La taxe est due par le propriétaire du bien immobilier concerné à la date d'échéance de la taxe, soit six mois après constat d'inoccupation ou de non-exploitation du local concerné.

Lorsque le bien immobilier concerné est grevé d'usufruit ou mis à disposition, soit par bail emphytéotique ou par un droit de superficie, la taxe est établie au nom de l'usufruitier, de l'emphytéote ou du superficiaire.

Dans le cas des copropriétés, les copropriétaires sont tenus solidairement au paiement de la taxe.

### **Article 4. Obligation de déclaration**

Il appartient au propriétaire, à l'usufruitier, à l'emphytéote ou au superficiaire du local soumis à taxe de s'inscrire au répertoire de la Ville au plus tard quatorze jours suivant la signature du bail, respectivement suivant commencement des activités telles que définies à l'article 2.2..

Pareillement, il incombe au propriétaire, usufruitier, emphytéote ou superficiaire d'informer la Ville de la cessation des activités en question.

A défaut de déclaration, le local est considéré comme étant non occupée.

La date de départ de calcul des six mois d'inoccupation, respectivement de non-exploitation commence à courir à compter de la date de la déclaration de cessation d'activités. A défaut de déclaration, ce délai commence à courir à compter du constat de l'inoccupation / non-exploitation par les autorités communales.

### **Article 5. Détermination de l'assiette**

5.1. L'assiette de la taxe annuelle est fixée en fonction de la surface d'activité disponible :

- Pour la rue d'Alzette, la place de la Résistance et la place de l'Hôtel de Ville, le prix applicable est de 15€ par mois au mètre carré de surface pour le rez-de-chaussée et de 7,50€ par mois au mètre carré de surface pour la cave et les étages supérieures.
- Pour la rue transversale et la place Boltgen à 10€ par mois au mètre carré de surface pour le rez-de-chaussée et 5€ par mois au mètre carré de surface pour la cave et les étages supérieures.

Lorsque sur une même parcelle cadastrale, plusieurs locaux commerciaux ou d'exploitation existent, seules les surfaces non occupées, respectivement non exploitées sont prises en compte.

## 5.2. Le calcul de la surface est déterminé de la façon suivante :

La surface est l'ensemble des surfaces intérieures. Elle exclut tous les éléments de construction et les cloisons fixes.

La surface se rapporte au contour intérieur de tous les éléments de construction mesurés au-dessus de la plinthe du plancher.

La surface intra-muros de chaque étage du local commercial ou d'exploitation est la somme des surfaces de tous les polygones fermés possibles dont les côtés sont constitués par les faces intérieures des éléments de construction tels que :

- murs de façade
- murs mitoyens
- murs intérieurs
- colonnes et cloisons fixes

Les mesures indiquées dans l'acte notarié relatif au local sont présumées être correctes.

## Article 6. Application de la taxe

Le taux communal de la taxe est fixé :

- pour la première année ou elle est due à 20 %,
- à compter de la deuxième année à 50%.

La taxe annuelle est calculée en multipliant l'assiette de la taxe par le taux communal, soit suivant la formule de calcul suivante :

surface du local X prix mensuel du loyer par m<sup>2</sup> X 12 mois X taux communal

## **Article 7. Exonération et délai supplémentaire**

**7.1.** Est exempt du paiement de la taxe, le propriétaire, l'usufruitier, l'emphytéote ou le superficiaire qui peut établir que l'absence d'activité ou d'exploitation du bien commercial est indépendante de sa volonté. Est considéré comme indépendant de sa volonté :

- l'existence d'un contentieux juridique,
- l'état de faillite ou de liquidation de celui-ci.

**7.2.** Est également exempté de la taxe le propriétaire de l'immeuble qui a adhéré au projet CLAIRE et a donné son consentement écrit aux conditions suivantes :

- Le propriétaire de l'immeuble frappé par la taxe, accepte que l'équipe CLAIRE cherche des locataires pour son local inoccupé.
- Le propriétaire de l'immeuble accepte le prix de location fixé par l'équipe CLAIRE selon les critères d'emplacement, de superficie et l'état général du local.

Si la coopération n'est que simulée ou si d'éventuelles propositions de location par l'équipe CLAIRE sont rejetées, le propriétaire a l'obligation de s'acquitter de la taxe.

**7.3.** Une demande de délai supplémentaire de 3 mois peut être introduite au collège des bourgmestre et échevins pour les biens ayant vocation à faire l'objet de travaux d'aménagement, de rénovation ou de restauration.

Cette demande doit être introduite par le propriétaire, l'usufruitier, l'emphytéote ou le superficiaire de l'immeuble au plus tard un mois avant l'échéance de la période de six mois.

**7.4.** À titre exceptionnel, le délai supplémentaire peut être prolongé de 3 mois à condition qu'il existe des justes motifs et que la demande soit introduite 1 mois avant l'expiration du délai supplémentaire initial.

## **Article 8. Procédure**

La déclaration faite par le propriétaire, l'usufruitier, l'emphytéote ou le superficiaire sur le registre de la Ville vaut constat d'inoccupation ou de non-exploitation.

En cas de constat d'inoccupation, respectivement de non-exploitation d'un local commercial ou d'exploitation ne figurant pas au registre, la Ville informe de ce constat le propriétaire, l'usufruitier, l'emphytéote ou le superficiaire par courrier recommandé.

Le propriétaire, l'usufruitier, l'emphytéote ou le superficiaire dispose du délai de six mois d'inoccupation, respectivement non-exploitation afin de fournir les preuves nécessaires de

l'existence d'une activité réelle dans les locaux. En cas de non inscription au registre, il est tenu de procéder aux formalités requises.

La taxe sera due six mois après constat de l'inoccupation ou non-exploitation du local, sauf en cas d'octroi d'un délai supplémentaire tel que prévu aux articles 7.3 et 7.4..

Il appartient au propriétaire, l'usufruitier, l'emphytéote ou le superficiaire assujetti à la taxe de déposer à l'administration communale dans un délai de quatre mois le ou les plans « as built » de la surface commerciale avec toutes les cotes nécessaires afin de calculer la surface intra-muros en mètre carré.

A défaut de verser les pièces nécessaires à la détermination de la surface du local tel que prévu à l'article 5.2., l'administration communale déterminera la surface à prendre en compte sur base de la surface d'emprise au sol de l'immeuble et du nombre estimé des étages du local commercial.

#### **Article 9. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur trois jours après sa publication au Reider.

## **Règlement communal relatif à l'octroi d'une prime pour l'installation d'un nouveau commerce dans une cellule commerciale inoccupée du centre-ville d'Esch-sur-Alzette:**

Vu les articles 99, 102 et 107 de la Constitution ,  
Vu le Code de commerce ,  
Vue le code civil ,

Considérant qu'il y a lieu de mettre tous les moyens en œuvre pour induire une redynamisation du centre-ville d'Esch-sur-Alzette ,

Considérant qu'un soutien est nécessaire pour les commerçants s'installant au centre-ville, au vu de la création de travail et d'activité que cela implique ,

Vu la situation économique actuelle et les difficultés pour les commerces de s'établir au Grand-Duché du Luxembourg ,

Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins, après en avoir délibéré conformément à la loi, le conseil communal adopte le présent règlement

\*\*\*

### **Article 1 – Objet**

Le présent règlement vaut institution d'une prime à l'installation d'un nouveau commerce dans une cellule commerciale inoccupée du centre-ville d'Esch-sur-Alzette, dans le périmètre tel que défini au plan annexé. La prime est financée, notamment, par le biais des fonds alloués au projet CLAIRE.

### **Article 2 - Définitions**

Constitue un commerce éligible à l'octroi d'une prime, toute entreprise créée par une personne morale ou physique, qui a pour objet la vente de marchandises ou de prestations de services aux particuliers, dont l'activité est exercée dans un local commercial ou d'exploitation en la présence physique et simultanée du vendeur et du consommateur .

Le local commercial ou d'exploitation doit se situer au rez-de-chaussée et disposer d'au moins une vitrine située à front de rue.

Ne sont pas éligibles à la prime,

- les activités commerciales de professionnels à professionnels,
- les professions libérales,
- les centres de téléphonie,
- les activités dans le secteur des banques, des assurances et de courtage,
- les institutions d'enseignement,
- les sociétés d'intérim,
- les agences immobilières,
- les sociétés de réparation électronique et de télécommunication

La présente liste est non-exhaustive.

### **Article 3 - Objet de la prime**

La prime a pour objet de subventionner les entreprises telles que définies à l'article 2, s'installant dans le périmètre prédéfini, dans un local commercial ou d'exploitation correspondant aux critères définis au présent règlement et réalisant un investissement d'un montant minimum de 7 500,00.-€ HTVA en vue de l'ouverture de son commerce.

Les projets éligibles pourront bénéficier d'une prime couvrant jusqu'à 35 % du montant total des investissements admis HTVA avec un maximum de 25.000 euros par local commercial ou d'exploitation.

Les investissements pouvant bénéficier de la prime sont:

- les travaux de rénovation et d'aménagement de l'intérieur du commerce ,
- les travaux de rénovation de la vitrine et de son châssis ,
- les investissements mobiliers directement imputables à l'exercice de l'activité ( p.ex.. comptoir, cuisine professionnelle, étagères, présentoirs, caisse, .. ) ,
- les enseignes.

Sont exclus:

- les immobilisations incorporelles (e. g. le know-how, la marque, la clientèle, ...),
- les stocks ,
- le matériel de transport ,
- tous les coûts liés à la location ,
- le matériel informatique et de télécommunication.

### **Article 4 - Zones concernées par la prime**

Seules les zones économiques 1 et 2 du centre-ville eschois telles que reprises au plan annexé sont visées par le présent règlement.

### **Article 5 - Conditions d'octroi / critères de recevabilité**

Le dossier du requérant qui souhaite obtenir la prime communale doit respecter les conditions suivantes:

- Le commerce doit s'installer dans une des zones concernées par la prime, conformément à l'article 4 ,
- Le commerce doit s'installer dans une cellule commerciale vide ,
- Le requérant doit être porteur d'un projet de qualité, original et/ou répondant aux besoins de la zone économique ,
- Le commerce créé devra être accessible tous les jours, selon des horaires habituels, à l'exception du ou des jours de repos hebdomadaires ,

- Le candidat-commerçant doit être en règle avec les dispositions légales qui régissent l'exercice de son activité ainsi que vis-à-vis des législations et réglementations fiscales, sociales et environnementales en vigueur ,
- Les travaux réalisés dans le local commercial ou d'exploitation doivent avoir fait l'objet d'une autorisation de construire, respectivement d'une déclaration de travaux ,
- De manière générale, le local commercial ou d'exploitation ainsi que les travaux envisagés doivent respecter les prescriptions urbanistiques et constructives.

Les dossiers suivants ne sont pas recevables:

- Les commerces déjà en activité à la date d'introduction de la demande, exception faite des commerces ayant entamés leur activité après la date d'adoption du présent règlement par le conseil communal,
- Les dossiers portés par des associations sans but lucratif.

Le jury, tel que défini à l'article 7, reste souverain dans sa décision d'octroi ou de refus de prime. Il pourra ainsi déroger de manière exceptionnelle à l'un ou l'autre de ces critères tout en justifiant son choix.

La totalité de la prime sera versée après acceptation du dossier par le jury et validation de la décision par le collège des bourgmestre et échevins.

Le bénéfice de la présente prime est unique.

#### **Article 6 - Introduction des candidatures**

La demande d'octroi de la prime exige l'introduction d'un dossier de candidature complet comprenant les éléments suivants :

- L'identification du requérant (nom, prénom, coordonnées, date de naissance, profession actuelle, autorisation d'établissement),
- L'identification du projet (raison sociale, type de commerce, localisation envisagée, date d'implantation envisagée, numéro RCS),
- Une description détaillée du projet,
- Le prévisionnel financier doit au moins inclure un plan de financement, un compte de résultat et un calcul clair du seuil de rentabilité,
- Un Curriculum Vitae du porteur de projet,
- Une lettre de créance reprenant le montant exact demandé sur base des factures à fournir ainsi qu'un tableau récapitulatif,
- Le bail de location du rez-de-chaussée commercial ou le certificat de propriété de la cellule commerciale.

- Les attestations établies par :
  - le Centre commun de la sécurité sociale CCSS
  - l'Administration des contributions directes
  - l'Administration de l'enregistrement et des domaines

dont il ressort que le requérant est en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale, des impôts et taxes, et relative à la déclaration de la retenue d'impôt sur les traitements et salaires, à une date qui ne peut être ni antérieure de trois mois au jour de la demande d'octroi de la prime, ni postérieure au jour de l'ouverture de cette demande.

Seuls les dossiers complets seront analysés. Les dossiers incomplets seront retournés au demandeur.

### **Article 7 - Composition du jury**

Le collège des bourgmestre et échevins décide de l'octroi ou non des primes, sur proposition d'un jury composé des membres suivants :

- l'échevin ayant l'économie dans ses attributions,
- le secrétaire général ou son suppléant,
- le chef de département des affaires économiques ou son suppléant,
- le chef de département des finances ou son suppléant.

### **Article 8 - Procédure de sélection**

Le jury est chargé d'analyser les dossiers de candidature et d'évaluer ces derniers sur base des critères suivants:

- Dossier complet: Ensemble des documents de présentation du requérant et de son projet, conformément à l'article 6 du présent règlement,
- Viabilité du projet et solidité du prévisionnel financier,
- Caractère original du projet: un commerce sera original soit par le choix des produits proposés, soit par la manière de présenter ou de vendre ses produits, soit par sa décoration, par l'intégration du design, par l'aménagement du magasin, par l'intégration de la notion de durabilité, de circuits courts ou d'économie circulaire,
- Qualité du commerce: la qualité s'entend comme l'aptitude à satisfaire les attentes du consommateur et les exigences du secteur, entendues comme les exigences légales et réglementaires promulguées par les autorités publiques et relatives à l'activité envisagée ou promulguées par le secteur. La qualité du commerce peut être jugée à travers les éléments suivants : concept commercial, produits proposés, aménagement extérieur et intérieur, compétences de l'entrepreneur,

- Réponse aux besoins de la zone économique : Le commerce répondra aux besoins de la zone s'il apporte une réponse à un besoin des consommateurs non encore rencontré, ou s'il apporte une plus-value à l'offre commerciale de cette zone.

Les projets seront soit acceptés, soit rejetés. Le jury motivera dans chaque cas sa décision. Aucun recours n'est admis contre une décision de refus.

### **Article 9 - Liquidation de la prime**

Le montant de la prime octroyée sera versé en un seul paiement au bénéficiaire sur base de la présentation des factures détaillées justifiant des investissements décrits ci-dessus et de la preuve de paiement de celles-ci.

### **Article 10 - Obligation de remboursement**

La Ville aura droit à remboursement de la prime versée en cas de faux et usage de faux, respectivement de l'emploi de manœuvres frauduleuses employées dans le but d'obtenir la prime en question.

En pareil cas, la Ville pourra poursuivre judiciairement le récipiendaire de la prime.

Le commerçant obtenant la prime devra maintenir son activité pendant au moins 4 ans après l'ouverture du commerce. En cas de fermeture du commerce durant cette période, le commerçant sera tenu de rembourser le montant de la prime .

Pas de documents associés à ce point

Pas de documents associés à ce point



Ville d'Esch-sur-Alzette

## Règlement-taxe relatif aux marchés hebdomadaires et périodiques ; adaptation des prix



Vu les articles 99, 102 et 107 de la Constitution,

Vu l'article 50 du décret du 14 décembre 1789 relatif à la constitution des municipalités,

Vu la loi communale modifiée du 3 décembre 1988,

Vu le règlement-taxe du 21 septembre 2012 relatif aux marchés hebdomadaires et périodiques ;

Considérant que désormais, l'administration communale de la Ville d'Esch se chargera de l'organisation du marché de Noël ;

Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

Le Conseil communal décide \*\*\*

### Article 1<sup>er</sup> : Modification réglementaire

Le règlement-taxe du 21 septembre 2012 relatif aux marchés hebdomadaires et périodiques est modifié comme suit :

1.1. Il est ajouté au Titre « **Droits de place aux marchés de bétail (marchés mensuels) et marchés de Noël** » un Article 5 dont la teneur est la suivante :

« *La taxe pour la location d'un chalet de Noël de la Ville est fixée à 200 €.*

*La taxe pour l'installation d'un débit de boissons sur le marché de Noël est fixée à 600 euros pour 3 mètres courants de face de vente. La taxe est augmentée de 200 € pour chaque mètre courant de face supplémentaire.*

*Les deux taxes sont cumulatives. »*

1.2. La numérotation des articles sous le Titre « **Étalages de marchandises, respectivement marchandises exposées au sol** » est modifiée comme suit :

« **Article 56.** *La taxe pour étalages de marchandises, respectivement marchandises exposées au sol est fixée à 3 € par mètre courant de face de vente. Le minimum est fixé à 5 €.*

**Article 67.** *La taxe pour vente de fleurs, d'arbres, d'arbustes et de plantes naturelles et artificielles exposés sur des emplacements spéciaux (Noël, etc. est fixée à 3 € par marché et par mètre courant de face de vente. Le minimum est fixé à 6 €. »*

### Article 2. Disposition abrogatoire

Sont abrogés les prescriptions des règlements communaux contraires aux dispositions du présent règlement.



Ville d'Esch-sur-Alzette



## **AVENANT A LA CONVENTION CADRE**

Entre :

**L'Administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette**, établie à L-4002 Esch-sur-Alzette, Place de l'Hôtel de Ville, représentée par son collège des bourgmestre et échevins actuellement en fonction, à savoir :

Monsieur Georges MISCHO, bourgmestre,  
Monsieur Martin KOX, échevin,  
Monsieur Pierre-Marc KNAFF, échevin,  
Monsieur André ZWALLY, échevin,  
Monsieur Christian WEIS, échevin,

ci-après dénommée « la Ville », d'une part,

et

**l'Association sans but lucratif « PEDIBUS ESCH a.s.b.l. »**, établie et ayant son siège au 6, am Boltgen L-4044 Esch/Alzette, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro F11438, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonction, à savoir

Monsieur Christian WEIS, président  
Madame Chantal Schoettert, secrétaire  
Madame Tessy STROH, trésorier,

ci-après dénommée « PEDIBUS ESCH a.s.b.l. » d'autre part.

### **Préambule**

En date du 25 septembre 2017, la Ville et la PEDIBUS ESCH a.s.b.l. sont entrées en relation contractuelle par la conclusion d'une convention cadre, approuvée par le Conseil Communal le 25 septembre 2017 et approuvée par le Ministère de l'Intérieur en date du 23 octobre 2017.

En date du 9 février 2022, l'avenant annuel fixant la participation de la Ville pour l'année 2022 à 125 000,00.-€ a été conclu.

Considérant néanmoins,

- que l'indexation des salaires ainsi que la hausse générale des prix causés par l'inflation actuelle ont augmenté considérablement les dépenses de PEDIBUS ESCH a.s.b.l. pour l'année 2022
- que ces hausses n'étaient pas nécessairement prévisibles,
- que des accompagnateurs supplémentaires ont dû être recrutés, ce qui a entraîné des dépenses supplémentaires tant dans la phase de recrutement que dans la phase d'exécution du contrat,
- que par ailleurs, il convient d'arrêter le montant de la participation financière de la Ville pour l'année 2023.

Au vu de ce qui précède, et conformément à l'article 2 de ladite Convention, les Parties sont tenus de fixer la participation financière de la Ville annuellement par le biais d'un avenant.

Conformément à l'article précité, la participation de la Ville

- pour l'année 2022 est fixée à 170 000,00.-€.
- Pour l'année 2023 est fixée à 170 000,00.-€.

Fait à Esch-sur-Alzette en deux exemplaires, le \_\_\_\_\_

**Ville d'Esch-sur-Alzette**

Georges MISCHO, bourgmestre

Martin KOX, échevin

Pierre-Marc KNAFF, échevin

André ZWALLY, échevin

Christian WEIS, échevin

**PEDIBUS ESCH a.s.b.l.,**

Christian WEIS, président

Tessy STROH, trésorier

Chantal SCHOETTERT, secrétaire



Ville d'Esch-sur-Alzette

Au Collège Echevinal

de la Commune d'Esch-sur-Alzette



Monsieur le Bourgmestre,

Messieurs les Echevins,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir mettre la modification budgétaire suivante à l'ordre du jour du conseil communal du 30 septembre 2022 :

Diminuer l'article « 3/933/615212/99002 Excursions scolaires spécifiques – enseignement fondamental » d'une tranche de 45.000,00.-€ et augmenter l'article « 3/932/648120/99001 – Subvention (convention) – Pedibus asbl » d'une tranche de 45.000,00.-€.

Après modification, les nouveaux crédits se présentent donc comme suit :

Exercice	Article	Crédit avant modification	Crédit après modification
2022	3/933/615212/99002	200.000.-	155.000.-
2022	3/932/648120/99001	125.000.-	170.000.-

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Echevins, l'expression de mes sentiments distingués.

Esch-sur-Alzette, le 14 septembre 2022

Schoettert Chantal

Service scolaire



Esch-sur-Alzette, le 5 octobre 2022

Ville d'Esch-sur-Alzette

Monsieur le Bourgmestre,  
Messieurs les Echevins,

Concerne : Modification budgétaire concernant le subside du Syndicat d'Initiative d'Esch

Par la présente je vous prie de bien vouloir modifier par un crédit supplémentaire l'article budgétaire du subside au Syndicat d'Initiative d'Esch afin de couvrir les frais de plusieurs manifestations :

A-Promotions	Ticketing Kölsche Owend	29 721,23 €
Moskito	Marketing Culture Forest	30 759,55 €
Lemon Moast	Technik Kölsche Owend	91 505,64 €
<b>Total factures ouvertes</b>		<b>151 986,42 €</b>

Modification budgétaire proposée :

Article budgétaire : «3/430/648120/99001 - Subside au City Tourist Office - Tourisme »

Budget initial 2022 : 500.000 EUR

Augmentation du crédit : 151.986.42 EUR

Crédit 2022 après modification budgétaire : 651.986.42 EUR

Le crédit supplémentaire sera couvert par une diminution aux articles suivants :

une tranche de **106.986,42-** Euro

de l'article 3/430/615241/99001 Manifestations, Tourisme

une tranche de **3000-** Euro

de l'article 3/143/608122/99001 Petit équipement - Jumelages et relations internationales

une tranche de **2000-** Euro

de l'article 3/143/615212/99001 Frais de route et de séjour - Jumelages et relations internationales

une tranche de **20.000-** Euro

de l'article 3/143/615241/99001 Frais de jumelage - Jumelages et relations internationales

une tranche de **5000-** Euro

de l'article 3/143/618200/99001 Frais de colloque - Jumelages et relations internationales  
une tranche de **5000**- Euro

de l'article 3/470/618880/99001 EPA/ECOCITE - Jumelages et relations internationales  
une tranche de **10.000**- Euro

de l'article 3/499/648120/99004 Subventions-logements d'étudiants - Jumelages et relations  
internationales

à

l'article 3/430/648120/99001 - Subside au City Tourist Office - Tourisme

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

Codello Daniel  
Coordinateur de la politique  
transfrontalière et européenne

Bettendorff Christian  
Chef de Département  
des Affaires Economiques



Ville d'Esch-sur-Alzette

Esch-sur-Alzette, le 10 octobre 2022

**Au Collège des bourgmestre et échevins  
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

J'ai l'honneur de vous soumettre en annexe, aux fins de vote par le Conseil Communal, un devis complémentaire d'un montant de **165 000 €** concernant l'aménagement du gîte Red Rock Trail.

Le devis initial de 700 000 € a été voté en date du 23.10.2020.

Un premier devis complémentaire de 100 000 € a été voté en date du 01.10.2021.

Veillez trouver en annexe le devis et les explications afférentes.

Luc Everling,

Architecte-Directeur



Ville d'Esch-sur-Alzette

Esch-sur-Alzette, le 7 octobre 2022

Au Collège des Bourgmestre et Echevins



Concerne : Gîte Red-Rock-Trail  
 Objet : Devis complémentaire  
 Article : 4/430/221312/20052

Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les échevins,

Veuillez trouver ci-dessous le devis estimatif du projet cité en rubrique, avec prière de le soumettre au conseil communal.

Le présent devis comprend les travaux pour la fourniture d'une nouvelle membrane ainsi que des travaux de réparations suite au sinistre accouru au mois de juin. Afin de respecter le délai, le Collège échevinal a décidé de préfinancer ces travaux. Ce budget sera remboursé ultérieurement par l'assurance.

Le gîte comprend une structure pop-up avec six couchages, un espace cuisine, un espace repas ainsi qu'un espace sanitaire.

Le cas échéant, le devis est à identifier clairement par une mention du genre « approuvé par le conseil communal dans sa séance du ..... »

	Désignation des travaux	montant hors tva
1	Remplacement batteries monte escalier	600,00 €
2	Travaux de menuiserie	20 000,00 €
3	Nouvelle membrane	85 000,00 €
4	Divers	35 000,00 €
	Prix total hors TVA	140 600,00 €
	TVA - 17%	23 902,00 €
	Prix TTC	164 502,00 €
	Total ttc arrondi :	165 000,00 €

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les échevins, l'expression de mes sentiments distingués.

Marc Lukas  
 Architecte

P.O.  
 Vanessa Manaia

Ville d'Esch-sur-Alzette

Boîte Postale 145 · L-4002 · Esch-sur-Alzette  
 Tél. (+352) 2754 7777

[www.esch.lu](http://www.esch.lu)

Vanessa MANAIA

Travaux Municipaux - Administration de l'Architecte - Division de  
 l'Architecture

Tél. +352 2754 3610 · Fax :  
 vanessa.manaia@villeesch.lu



Ville d'Esch-sur-Alzette

Esch-sur-Alzette, le 10 octobre 2022

**Au Collège des bourgmestre et échevins  
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

**Objet : Crédit supplémentaire – Aménagement du gîte Red Rock Trail**

Monsieur le Bourgmestre,  
Messieurs les Echevins,

J'ai l'honneur de vous soumettre en annexe, aux fins de vote par le Conseil Communal, un crédit supplémentaire de **165 000 €** concernant l'aménagement du gîte Red Rock Trail.

Le crédit devra être inscrit à l'article **4/430/221312/20052** du budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2022.

Il sera couvert par une diminution équivalente des crédits 2022 à l'article **4/831/221311/21012**

Immeuble bd P. Henri, 29 (anc. Lavandier) - aménagement.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

Joe Barthel

**MODIFICATION BUDGETAIRE EXTRAORDINAIRE - CREDIT SUPPLEMENTAIRE 2022**

10-10-2022 04 CS - EXERCICE 2022

Article à augmenter	Libellé	Crédit actuel	Augmentation	Nouveau crédit	Article à diminuer	Libellé	Crédit actuel	Diminution	Nouveau crédit
<b>4/430/221312/20052</b>	Gîte Red Rock Trail - aménagement	365 509,550 €	165 000 €	<b>530 509,550 €</b>	<b>4/831/221311/21012</b>	Immeuble bd P. Henri, 29 (anc. Lavandier) - aménagement	3 061 398,61 €	165 000 €	<b>2 896 398,61 €</b>

Pas de documents associés à ce point

Pas de documents associés à ce point